



2021

Rapport Annuel sur
le Prix et la Qualité
du Service public
de l'eau potable



86,67 %
DE RENDEMENT

82 COMMUNNES
ALIMENTÉES EN EAU
POTABLE

19 818
ABONNÉS
42 153
HABITANTS

661 KM
DE RÉSEAUX

1 910 108 €
DEPENSES
D'ÉQUIPEMENT



BILAN 2021 EN QUELQUES CHIFFRES

3 357 929
MILLIONS DE M³
POMPÉS

2 886 860
MILLIONS DE M³
COMPTABILISÉS

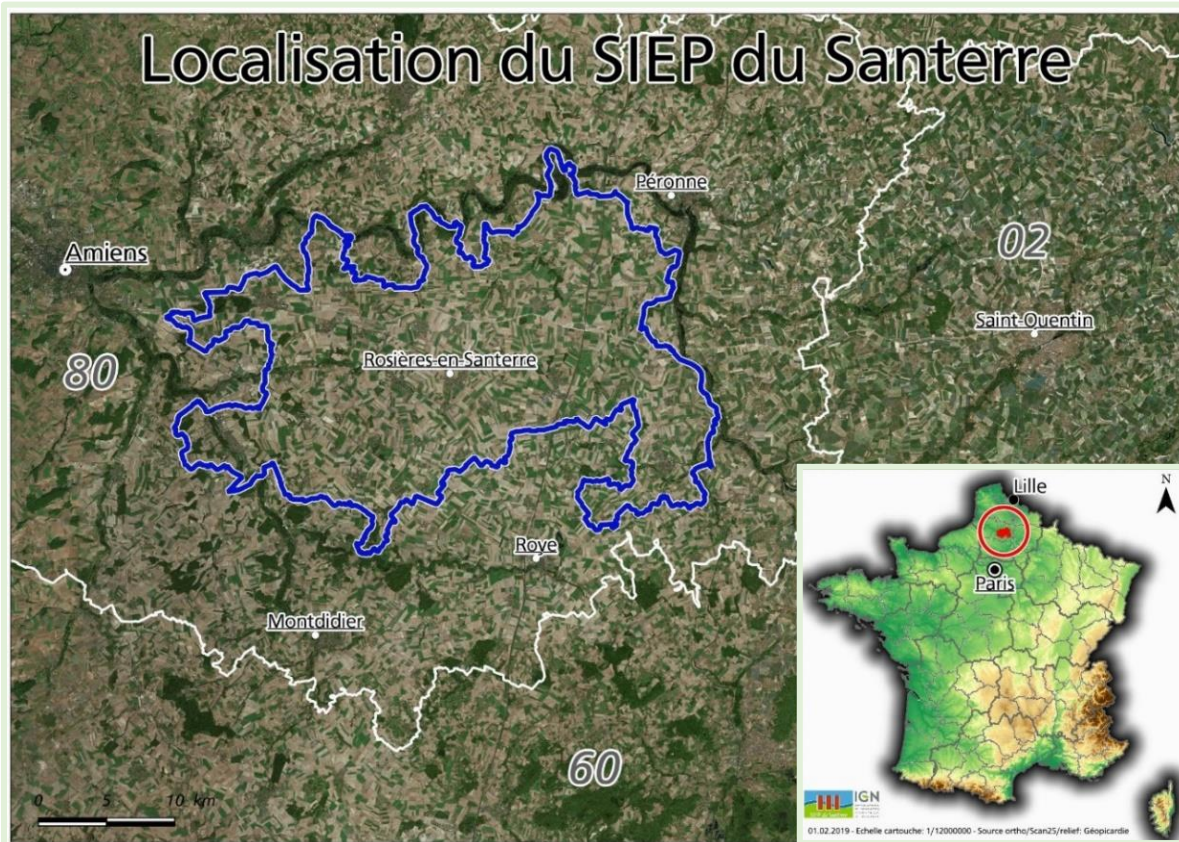
1,96 € TTC/M³
(AU 1^{ER} JANVIER 2022)
POUR UNE
CONSOMMATION
MOYENNE DE 120 M³/AN

Table des matières

PARTIE 1 : DESCRIPTION.....	1
1. Préambule	1
Localisation.....	1
Contexte socio-Economique.....	1
Contexte hydraulique.....	1
2. Territoire	2
Composition.....	2
Adresse.....	2
Compétences du service	2
3. Organisation administrative du service	3
Instances	3
Les élus	3
Organigramme.....	4
PARTIE 2 : DONNÉES TECHNIQUES.....	5
1. Production.....	5
Les stations de pompages.....	6
2. Distribution	12
Les réservoirs de tête	12
Les réservoirs secondaires.....	16
3. Réseau	19
Nature des branchements	19
Renouvellement des Compteurs de distribution.....	19
Linéaire par matériau.....	19
Communes signataires de la convention DECI.....	21
PARTIE 3 : CHIFFRES 2021	22
1. Consommations.....	22
Détail des abonnés.....	22
Consommation de la S.I.T.P.A	22
Volumes facturés par catégorie d'utilisateur	22
2. Facturation.....	23
Volumes ayant fait l'objet d'un dégrèvement.....	23
Décomposition du prix de l'eau	23
3. Exemple de facture eau potable pour 120 m ³	24
RÉCAPITULATIF DES DONNÉES DE POMPAGE ET DE CONSOMMATION.....	25
PARTIE 4 : QUALITÉ DE L'EAU.....	27
1. Suivi et contrôle de la qualité de l'eau	29
Agence Régionale de Santé.....	29
Autosurveillance SIEP	29
2. État des lieux des niveaux de nappes (période 2013 – 2022)	31
PARTIE 5 : INDICATEURS SISPEA	32
PARTIE 6 : GESTION FINANCIÈRE.....	33
1. Compte administratif 2021.....	33
Dépenses d'exploitation	33
Recettes d'exploitation	34
Détail du chapitre 70.....	34
Dépenses d'investissement.....	35
Recettes d'investissement.....	36
Vue d'ensemble des sections de fonctionnement et d'investissement	37
2. Encours et durée d'extinction de la dette	37
3. Mandats et titres travaux émis en 2021	38
Dépenses.....	38
Recettes.....	39
PARTIE 7 : ANNEXES.....	40
Contacts – responsables des services	40
Liste des Élus au Comité Syndical du SIEP du Santerre	41
Fiches infos-Factures Établies par l'ARS – 2021	44
Réglementation des contrôles qualité	45

PARTIE 1 : DESCRIPTION

1. Préambule



LOCALISATION

Le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable (SIEP) du Santerre se situe dans le département de la Somme, à l'est d'Amiens.

CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

La fertilité du sol du Santerre en fait une riche région de grandes exploitations consacrées aux cultures céréalières, betteravières et de légumes de plein champ (pommes de terre, petits pois, carottes, épinards...) destinés aux usines agro-alimentaires voisines (fabrique de purée en flocons de Rosières, conserverie Bonduelle d'Estrées-Mons, sucrerie de Roye, traitement du glucose à Nesle).

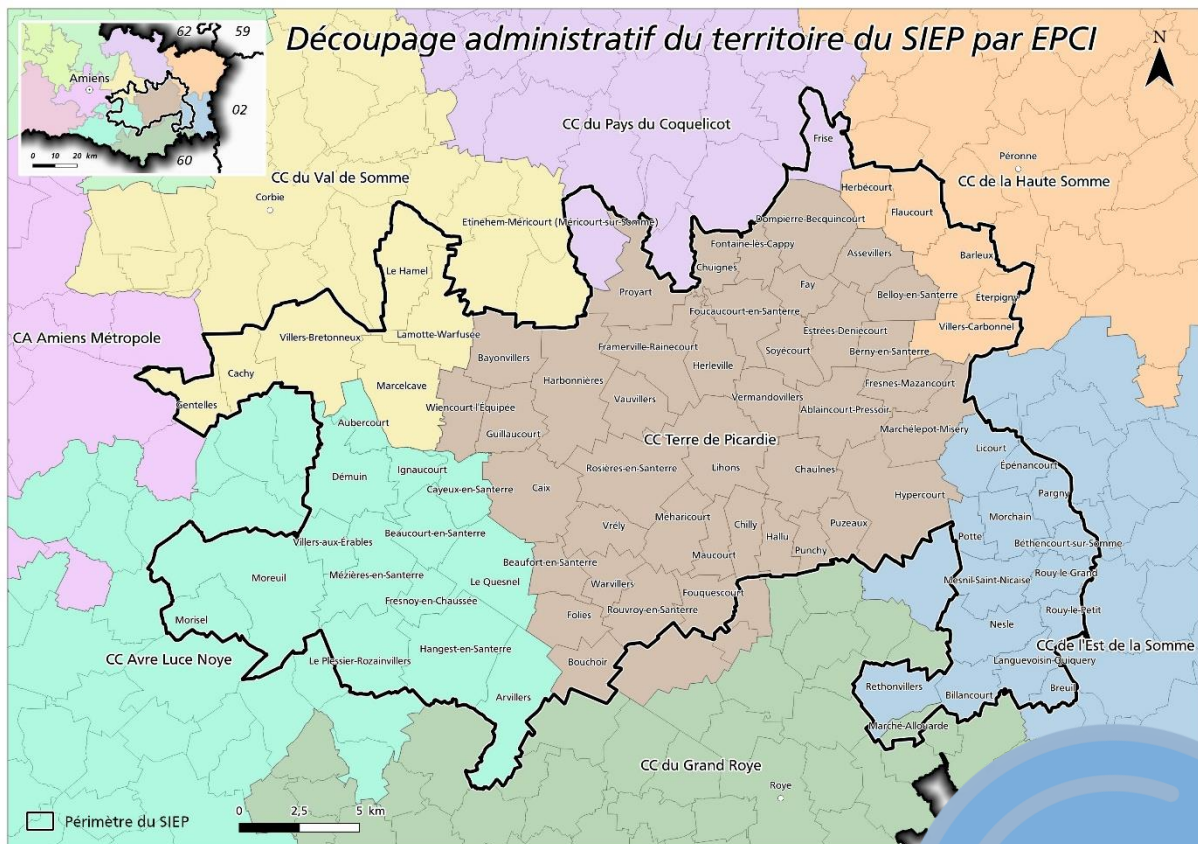
CONTEXTE HYDRAULIQUE

L'eau de la nappe phréatique est contenue dans l'argile et la craie d'époque crétacée et « remonte » par capillarité dans le limon. L'épaisseur de la couche de craie du Santerre est évaluée à 300 à 400 mètres.

La nappe de la craie est le réservoir le plus important de la Picardie. Les ressources sont abondantes et les forages offrent généralement de bons débits, à condition d'implanter les ouvrages en milieu fissuré favorable, dans les vallées sèches ou humides.

Bien que la quantité d'eau soit importante, aux prélèvements d'eau potable, s'ajoutent les prélèvements directs pour l'irrigation agricole, eux aussi très importants.

2. Territoire



82 communes
7 EPCI
57 000 hectares
Régie directe
depuis 2015

COMPOSITION

Le SIEP du Santerre a été créé par un arrêté préfectoral en date du **22 mars 2001**, il est né de la **fusion du SIAEP de Caix** (créé par arrêté préfectoral du 14 janvier 1922) **et du SIAEP de Béthencourt sur Somme** (créé par arrêté préfectoral du 30 juillet 1923).

Depuis le 1^{er} janvier 2018, suite à la prise de compétence eau par la Communauté de Communes du Coquelicot, le SIEP du Santerre est devenu un **Syndicat Mixte Fermé**.

ADRESSE

Siège du SIEP du Santerre : 1 rue d'Assel - BP 20022 - 80170 Rosières en Santerre.

COMPETENCES DU SERVICE

- Production d'eau potable et Protection des points de prélèvement
- Traitement, transfert, stockage et distribution
- Facturation et recouvrement

3. Organisation administrative du service

INSTANCES

Comité Syndical

Un délégué EAU par commune (voir liste complète en annexe)

Bureau Syndical

12 membres élus par le Comité

L'exécutif

Le Président représente l'organe exécutif

Conseil d'Exploitation

4 membres du Comité et un membre de la Régie proposés par le Président

LES ELUS

Le Président

Philippe CHEVAL

1^{er} Vice-Président

Gérard FRANCOIS

2^{ème} Vice-Président

Louis LEBRUN

Membres du Bureau Syndical

Philippe CHEVAL
Gérard FRANCOIS
Louis LEBRUN
Philippe BOURSE
Xavier COMMECY
Jean DELENCLOS
Bertrand DEMOUY
Jean-Paul GAFFE

Pierre GRAUX
Fabrice MASSIAS
Didier NAMONT
Gabriel LEFEVRE
Joseph NORMAND
André SALOME
Hervé TRIENTZ

Membres du Conseil d'Exploitation

Philippe CHEVAL
Gérard FRANCOIS
Jean GENEAU DE LAMARLIERE

Fabrice MASSIAS
Christophe ROBIT
Hélène COMMUN

Membres des Commissions d'Appel d'Offres et Commission Marchés :

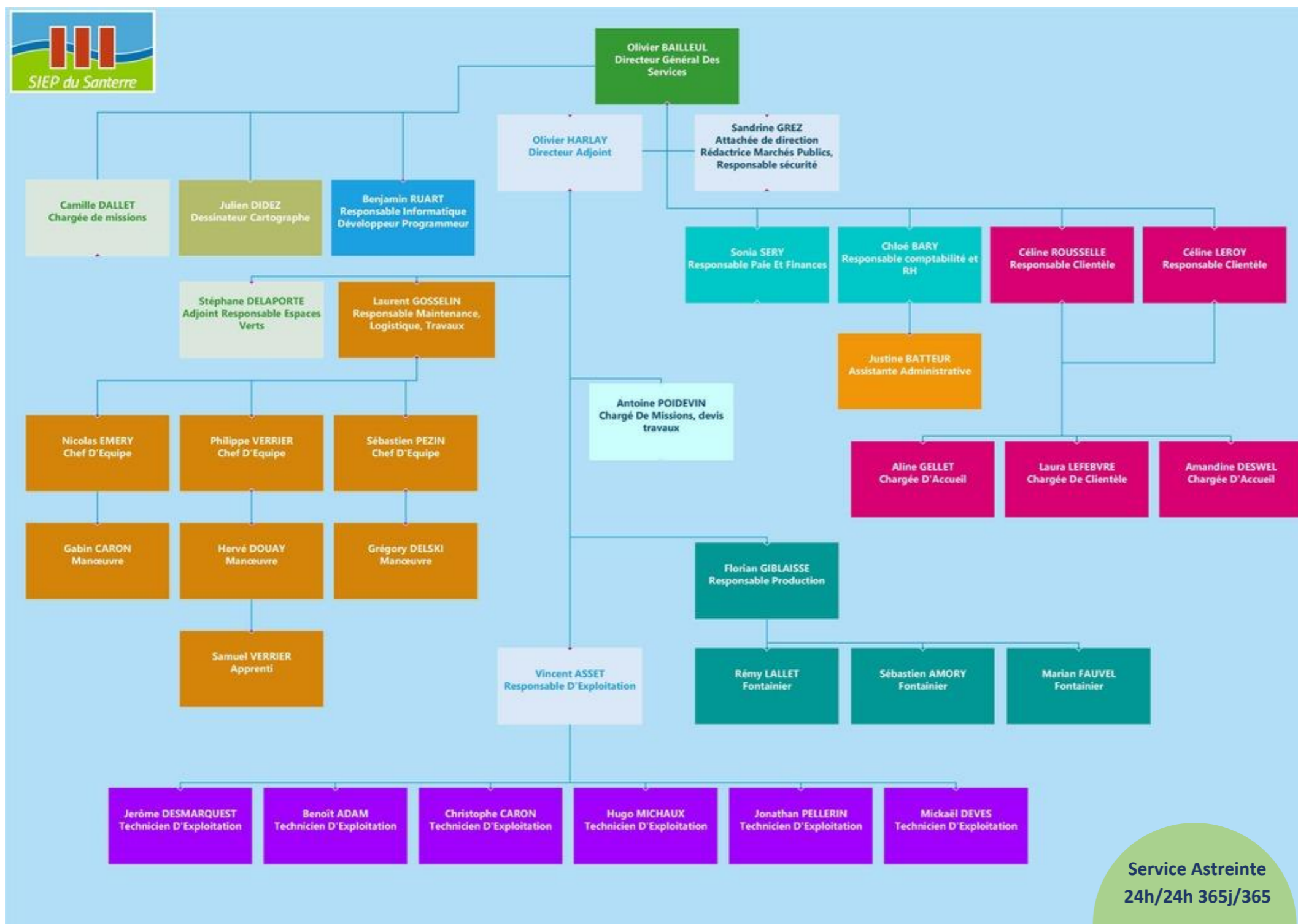
TITULAIRES

Gérard FRANCOIS
Fabrice MASSIAS
Bertrand DEMOUY
Pierre GRAUX
André SALOME

SUPPLEANTS

Jean GENEAU DE LAMARLIERE
Philippe LEFEBVRE
Didier NAMONT
Jean-Paul GAFFE
Gabriel LEFEVRE

ORGANIGRAMME



Description des services

Direction : Gestion des services

Marchés publics : Appels d'offres et suivis des travaux

Services supports : cartographie, informatique, qualité de l'eau, gestion des espaces verts

Exploitation : entretien des réseaux, relève, renouvellement de compteurs.

Travaux publics : entretien des réseaux, fuites, nouveaux branchements, entretien des sites.

Fontainiers : Gestion des pompages et des réservoirs, sécurité des sites.

Clientèle : Accueil téléphonique et agence du public, facturation, renseignements

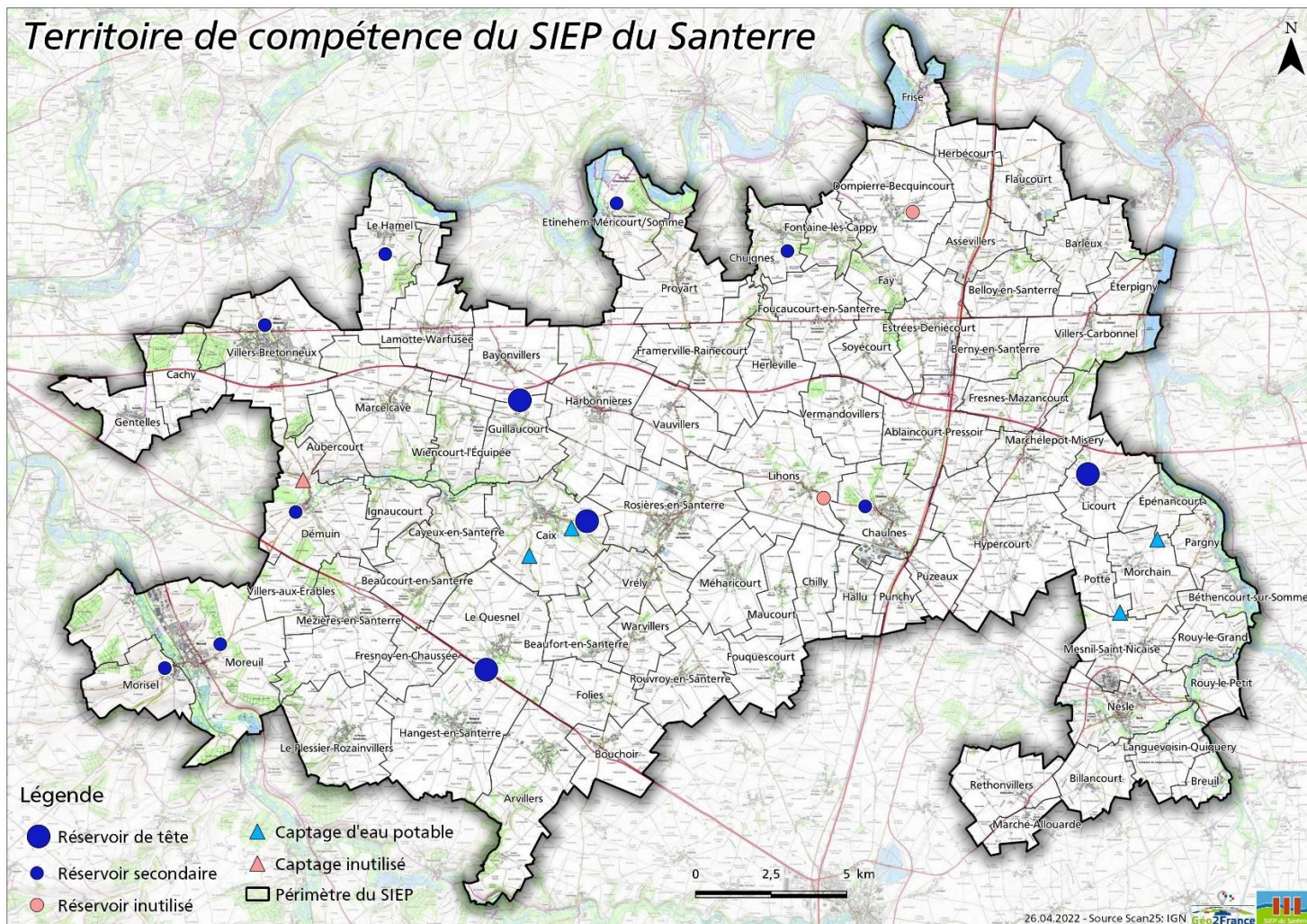
Comptabilité et RH : gestion comptable et financière, gestion ressources humaines

Service Astreinte
24h/24h 365j/365

Joignable au
03.22.88.45.27

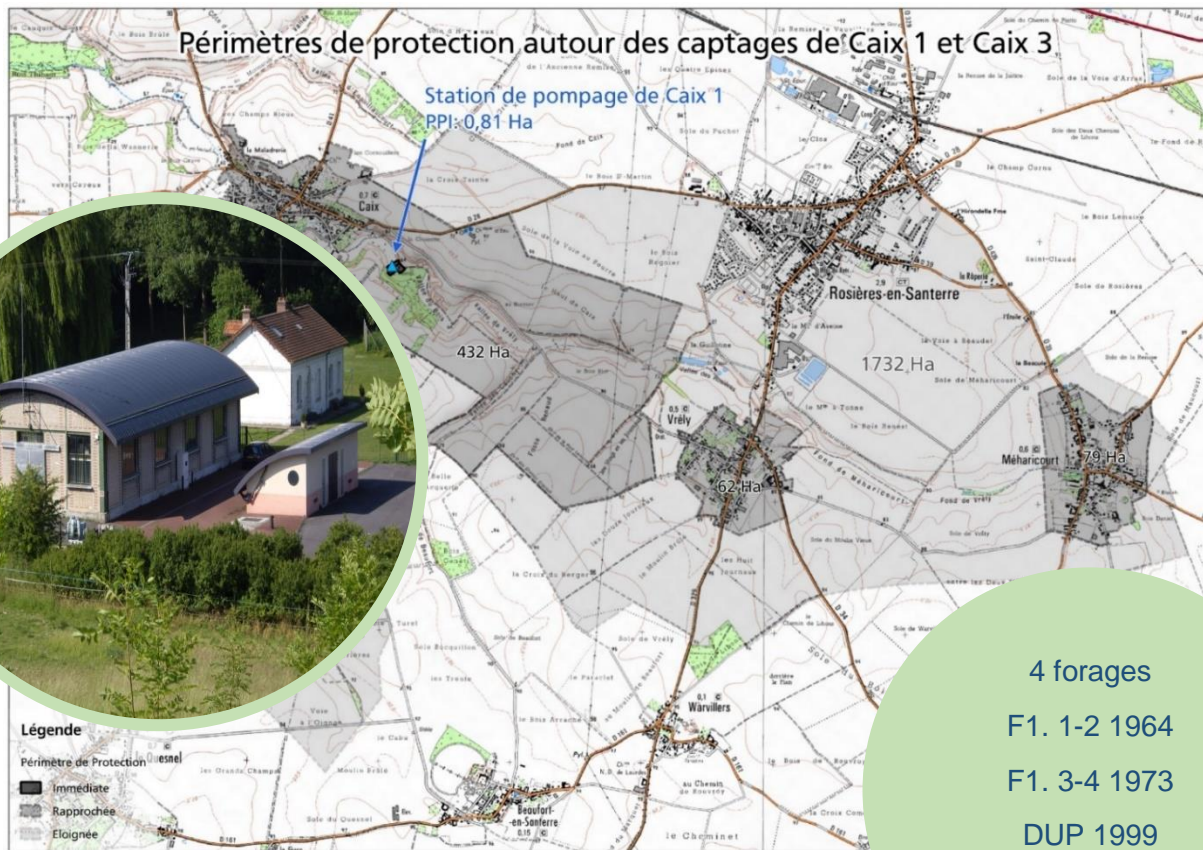
PARTIE 2 : DONNÉES TECHNIQUES

1. Production



LES STATIONS DE POMPAGES

Caix 1



4 forages
F1. 1-2 1964
F1. 3-4 1973
DUP 1999
Profondeur 50 m

Caractéristiques

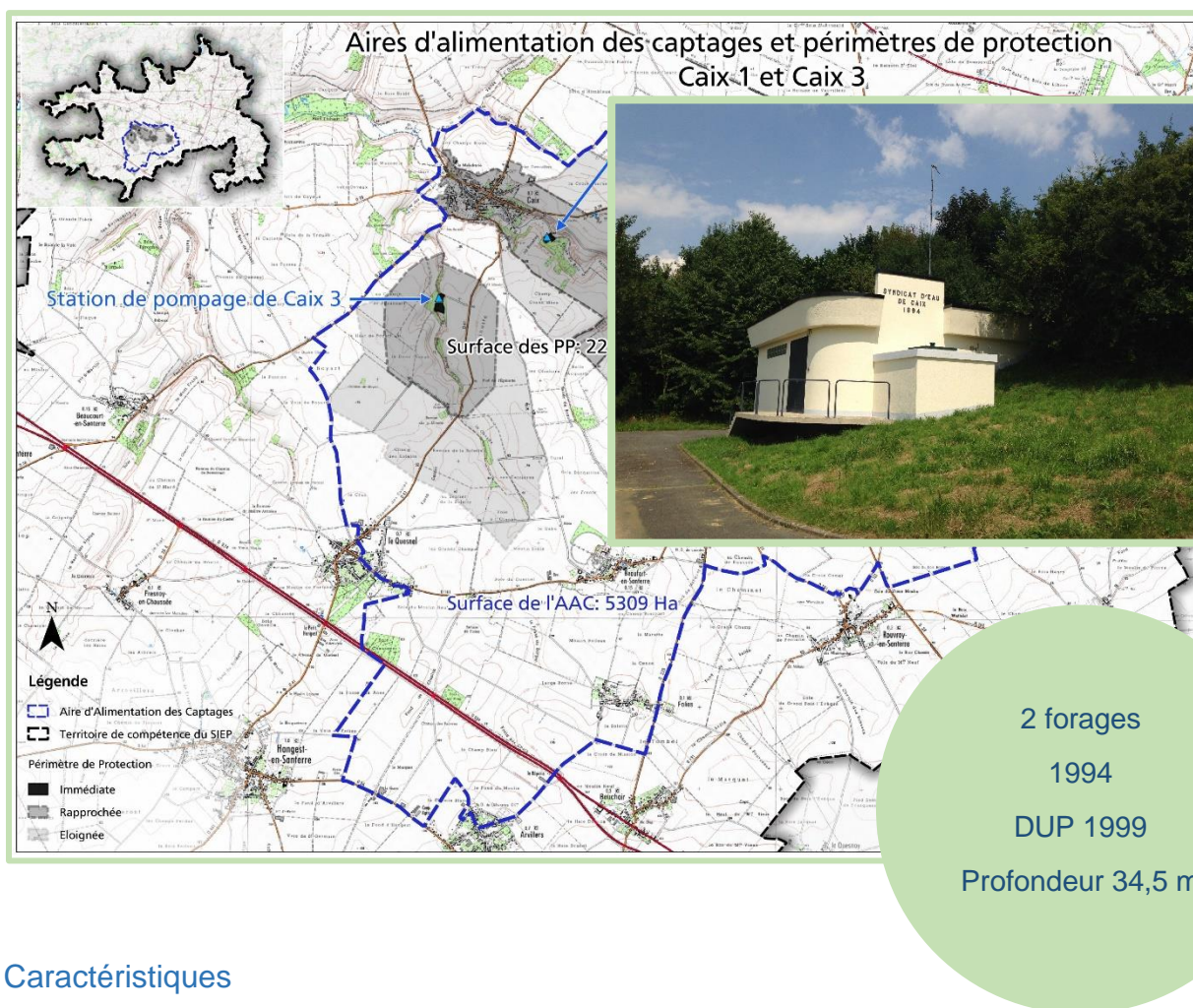
Débit maximal journalier autorisé par la DUP

16 040 m³/jour

Historiques des volumes pompés sur Caix 1 (en m³)

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
1 567 450	1 465 540	1 654 640	1 504 947	1 622 184	1 545 623	1 360 595

Caix 3

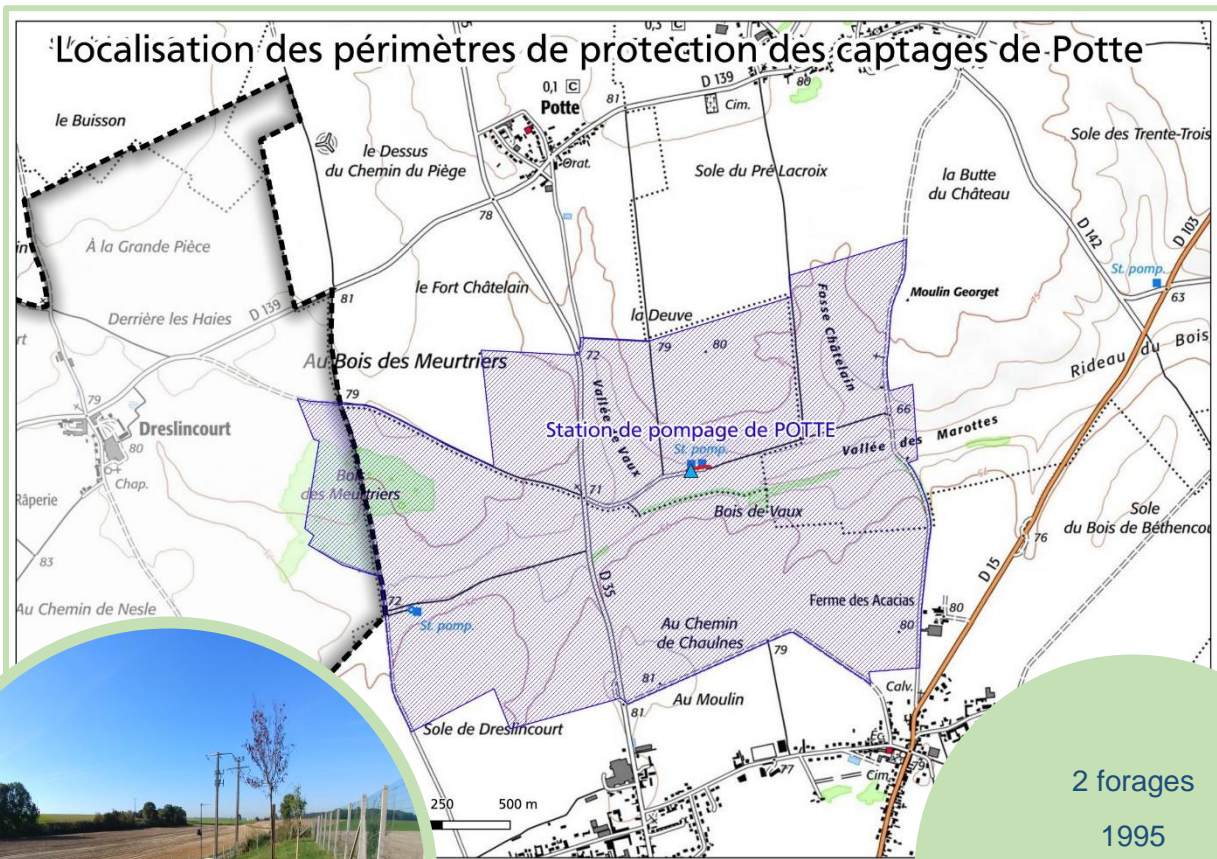


Caractéristiques

Débit maximal journalier autorisé par la DUP	7 400 m³/jour
--	---------------------------------

Historiques des volumes pompés sur Caix 3 (en m³)

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
915 577	950 673	773 904	1 011 630	732 433	910 877	1 026 106



2 forages
1995
DUP 1995
Profondeur 50 m

Caractéristiques

Débit maximal journalier autorisé par la DUP	4 800 m³/jour
--	---------------------------------

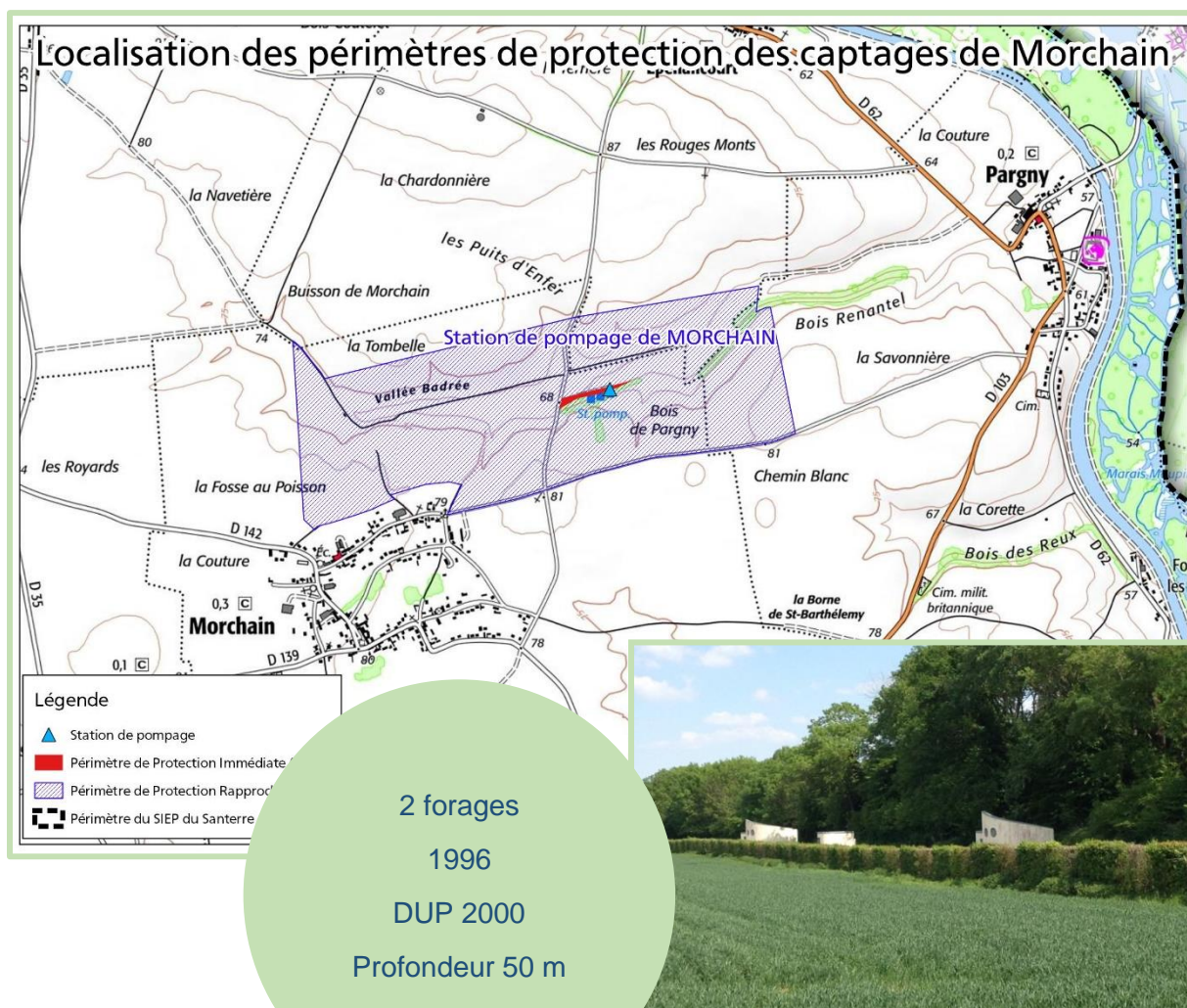
Historiques des volumes pompés sur Potte (en m³)

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
361 890	360 210	372 530	394 477	357 538	367 866	374 531

Liste des communes alimentées en direct de la station :

Billancourt	Nesle
Breuil	Potte
Languevoisin-Quiquery	Rethonvillers
Marché-Allouarde	Rouy le Grand
Mesnil-Saint-Nicaise	Rouy le Petit

Morchain



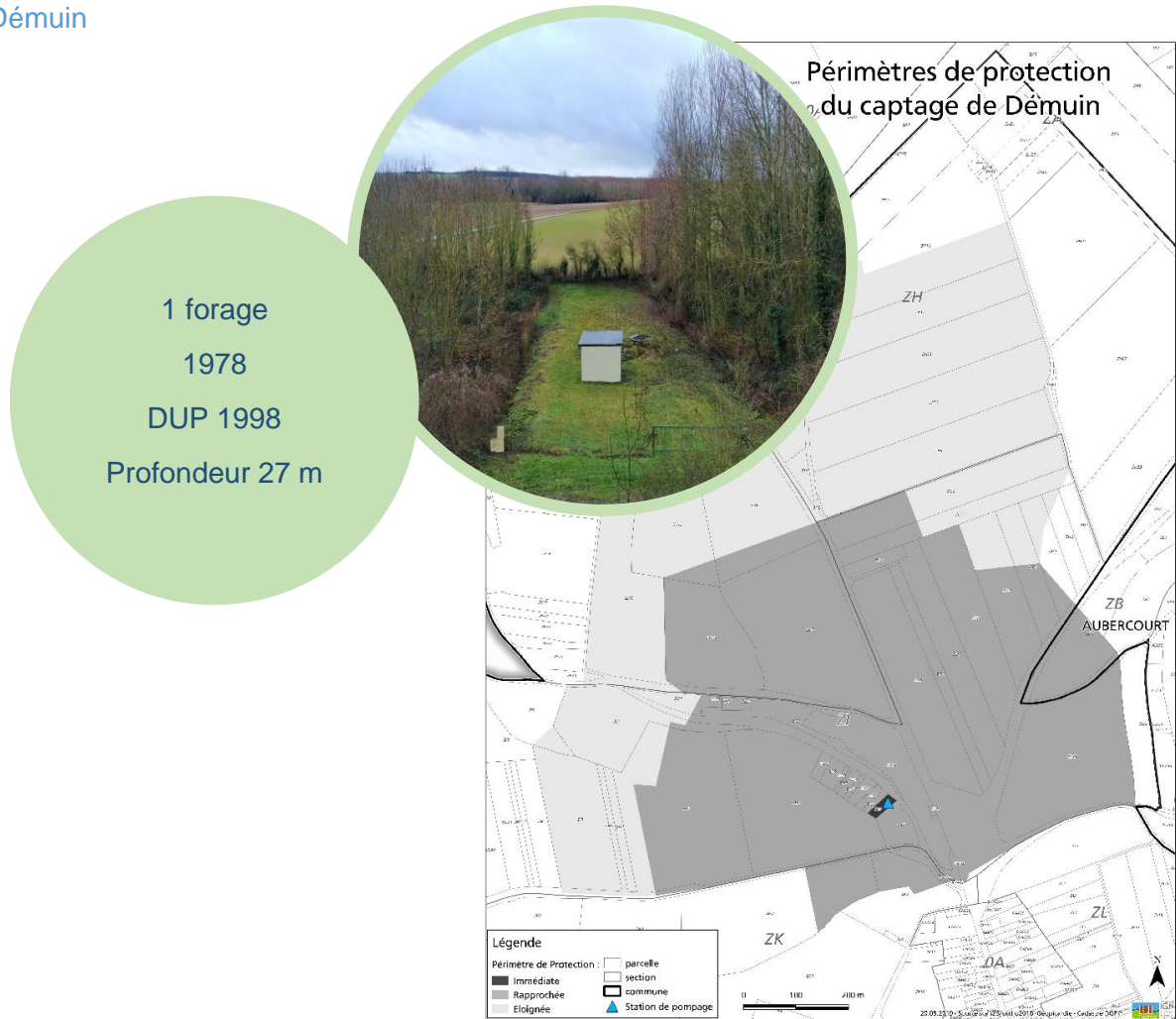
Caractéristiques

Débit maximal journalier autorisé par la DUP	2 000 m³/jour
--	---------------------------------

Historiques des volumes pompés sur Potte (en m³)

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
568 715	594 893	607 624	581 076	558 856	614 066	596 697

Démuin



Caractéristiques

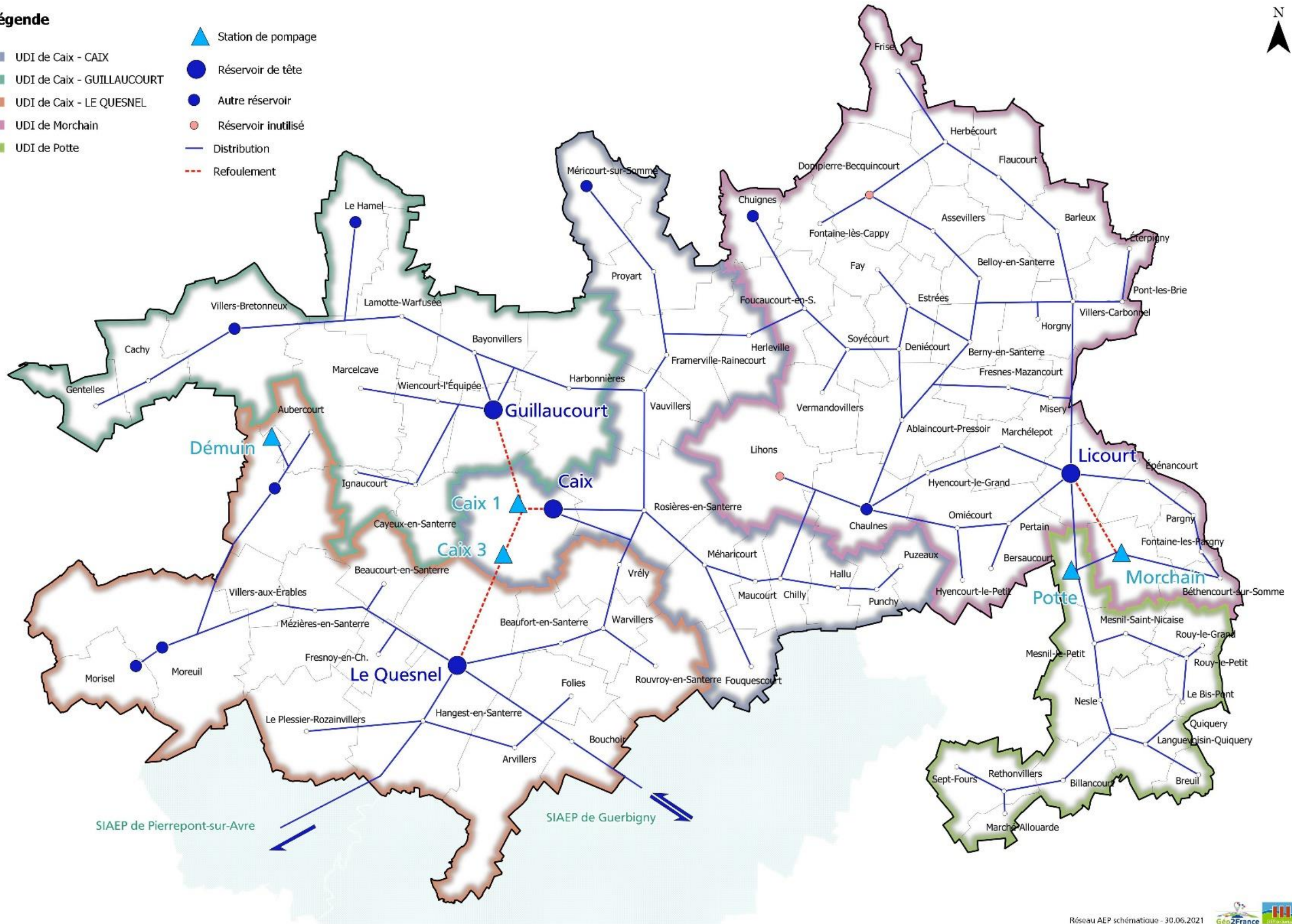
Débit maximal journalier autorisé par la DUP	200 m³/jour
--	-------------------------------

Cette station de pompage n'est actuellement plus utilisée

CARTE DES UNITÉS DE DISTRIBUTION

Légende

- UDI de Caix - CAIX
- UDI de Caix - GUILLAUCOURT
- UDI de Caix - LE QUESNEL
- UDI de Morchain
- UDI de Potte
- Station de pompage
- Réservoir de tête
- Autre réservoir
- Réservoir inutilisé
- Distribution
- Refolement



2. Distribution

LES RESERVOIRS DE TETE

Caix (3 x 600 m³)



Année de construction : 1921

Volume total : 1800 m³ (3 cuves de 600 m³)

Type : 3 mono cuves cylindriques sur tour ouverte

Conduites : Adduction : Ø 300mm fonte

Distribution : Ø 250 mm, 300 mm et 350 mm fonte/inox

Télégestion : Sondes de niveau dans 2 des 3 réservoirs

Sécurisation : Système anti-intrusion, portail fermé, clôture

Alimentation : Captages Caix 1 et Caix 3

Zone de distribution : UDI de Caix

Rénovés en
2010

Liste des communes alimentées par l'UDI :

Caix
Chilly
Fouquescourt
Framerville-Rainecourt
Hallu
Herleville
Maucourt
Meharicourt
Etinehem- Mericourt-sur-Somme
Proyart
Punchy
Puzeaux
Rosières-en-Santerre
Vauvillers

Guillaucourt (3 x 600 m³)



Volume total : 1800 m³ (3 cuves de 600 m³)

Type : 3 mono cuves cylindriques sur tour ouverte

Conduites : Adduction : Ø 300mm inox

Distribution : Ø 200mm et 250 mm inox

Surpression : Oui - 2 pompes

Télégestion : Sondes de niveau dans 2 des 3 réservoirs

Sécurisation : Système anti-intrusion, portail fermé, clôture

Alimentation : Captages Caix 1 et Caix 3

Zone de distribution : UDI de Guillaucourt

Rénovés en
2016

Liste des communes alimentées par l'UDI :

Bayonvillers
Cachy
Cayeux en Santerre
Gentelles
Guillaucourt
Harbonnières
Ignaucourt
Lamotte-Warfusee
Le Hamel
Marcelcave
Villers-Bretonneux
Wiencourt l'équipée

Le Quesnel (2 x 600 m³)



Volume total : 1200 m³ (2 cuves de 600 m³)

Type : 2 mono cuves cylindriques sur tour ouverte

Conduites : Adduction : Ø 300mm inox

Distribution : Ø 200 mm et 250mm inox

Suppression : Oui - 3 pompes vers le réseau

Télégestion : Sondes de niveau dans les cuves

Sécurisation : Système anti-intrusion, portail fermé, clôture

Alimentation : Captages Caix 1 et Caix 3

Zone de Distribution : UDI de Le Quesnel

Liste des communes alimentées par l'UDI :

Arvillers
Aubercourt
Beaucourt-en-Santerre
Beaufort-en-Santerre
Bouchoir
Démuin
Folies
Fresnoy-en-Chaussee
Hangest-en-Santerre
Le Plessier Rozainvillers
Le Quesnel
Mezières-en-Santerre
Moreuil
Morisel
Rouvroy-en-Santerre
Villers-aux-Erables
Vrely
Warvillers

Rénovés en
2014

Licourt (3 x 600 m³)



Volume total : 1800 m³ (3 cuves de 600 m³)

Type : 3 mono cuves cylindriques sur tour ouverte

Conduites : Adduction : Ø 300mm inox

Distribution : Ø 300mm inox

Télégestion : Sondes de niveau dans les cuves

Sécurisation : Système anti-intrusion, portail fermé, clôture

Alimentation : Depuis les captages de Morchain

Zone de Distribution : UDI de Morchain

Rénovés en
2010

Liste des communes alimentées par l'UDI :

Ablaincourt-Pressoir	Fontaine-les-Cappy
Assevillers	Foucaucourt-en-Santerre
Barleux	Fresnes-Mazancourt
Belloy-en-Santerre	Frise
Berny-en-Santerre	Herbecourt
Bethencourt-sur-Somme	Hypercourt
Chaulnes	Licourt
Chuignes	Lihons
Dompierre-Becquincourt	Marchelepote-Misery
Epénancourt	Morchain
Estrées-Denicourt	Pargny
Eterpigny	Soyecourt
Fay	Vermandovillers
Flaucourt	Villers Carbonnel

10 sites de réservoirs de distribution

LES RESERVOIRS SECONDAIRES

Le Hamel



Volume total : 70m³

Type : 1 mono cuve cylindrique semi enterré

Conduites :

Adduction : Ø 100 mm inox

Distribution : Ø 150 mm inox

Alimentation : Depuis les réservoirs de Guillaucourt

Télégestion : Sondes de niveau dans la cuve

Sécurisation : Système anti-intrusion

Alimentation : Depuis les réservoirs de Guillaucourt

Zone de Distribution : Le Hamel

Méricourt-sur-Somme



Volume total : 100 m³

Type : mono cuve cylindrique semi enterré

Conduites :

Adduction : Ø 80mm fonte

Distribution : Ø 125mm fonte

Télégestion : Sondes de niveau dans la cuve

Sécurisation : Système anti-intrusion

Alimentation : Depuis le réseau via Proyard et Guillaucourt

Zone de distribution : Méricourt sur Somme

Moreuil



Volume total : 2300 m³ : 2x900 m³ sur tour et 500 m³ semi enterré. Le semi enterré de 200 m³ a été déconstruit en 2020.

Type : Tour : Double cuve concentrique

Semi enterré (500 m³) : Mono cuve

Conduites :

Tour : Adduction : Ø 200mm fonte, Distribution : Ø 200mm fonte

Relevage : Oui pour alimenter le réservoir sur tour 2 pompes 160 m³/h / 20 mCE

Télégestion : Sondes de niveau dans les cuves

Sécurisation : Système anti-intrusion, portail fermé, clôture

Alimentation : Depuis Villers aux Erables via les réservoirs de Le Quesnel

Zone de distribution : Moreuil et Morisel

Volume total : 100 m³

Type : mono cuve cylindrique sur tour

Conduites :

Adduction : Ø 80mm fonte

Distribution : Ø 150mm fonte

Télégestion : Sondes de niveau dans la cuve

Sécurisation : Système anti-intrusion, portail fermé, clôture

Alimentation : Depuis le réseau via Moreuil

Zone de distribution : Morisel

Morisel



Volume total : 1000 m³

Type : doubles cuves cylindriques sur tour

Conduites :

Adduction : Ø 250mm fonte

Distribution : Ø 300mm fonte

Télégestion : Sondes de niveau dans la cuve

Sécurisation : Système anti-intrusion, portail fermé, clôture

Alimentation : Depuis le réseau via Lamotte-Warfusée

Zone de distribution : Villers Bretonneux, Cachy et Gentelles



Villers Bretonneux



Chuignes

Volume total : 100m³

Type : 1 mono cuve cylindrique semi enterré

Conduites : Adduction : Ø 60mm fonte, Distribution : Ø 150mm fonte

Télégestion : Sondes de niveau dans la cuve

Sécurisation : Système anti-intrusion, portail fermé, clôture

Alimentation : Depuis le réseau via Foucaucourt en Santerre

Zone de distribution : Commune de Chuignes

Volume total : 800m³ (300m³ sur tour + 500m³ semi enterré rénové en 2020)

Type : 2 mono cuves cylindriques

Conduites : Adduction : Ø 150mm inox

Distribution : Ø 150mm inox

Surpression : 4 pompes (30m³/h / 30mCE) vers le réseau
2 pompes de remplissage de la tour

Télégestion : Sondes de niveau dans les 2 cuves

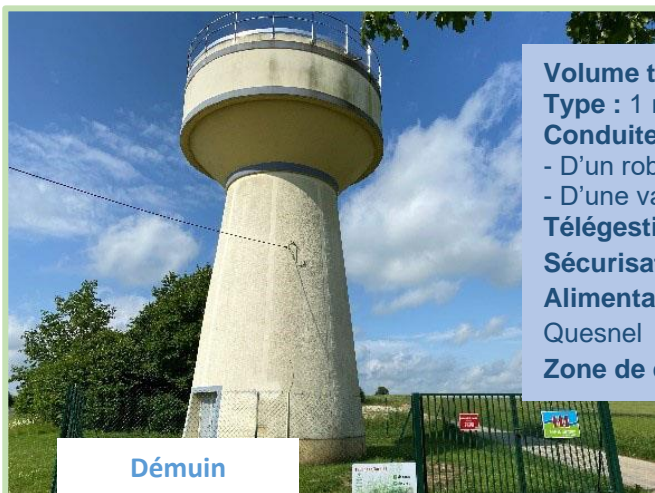
Sécurisation : Système anti-intrusion, portail fermé, clôture

Alimentation : Depuis le réseau via Chilly et Marchépot

Zone de distribution : Chaulnes, Lihons, Omiécourt



Chaulnes



Démuin

Volume total : 150 m³

Type : 1 mono cuve cylindrique semi enterré

Conduites : adduction calorifugée équipée :

- D'un robinet à flotteur

- D'une vanne électrique qui permet le remplissage

Télégestion : Sondes de niveau dans la cuve

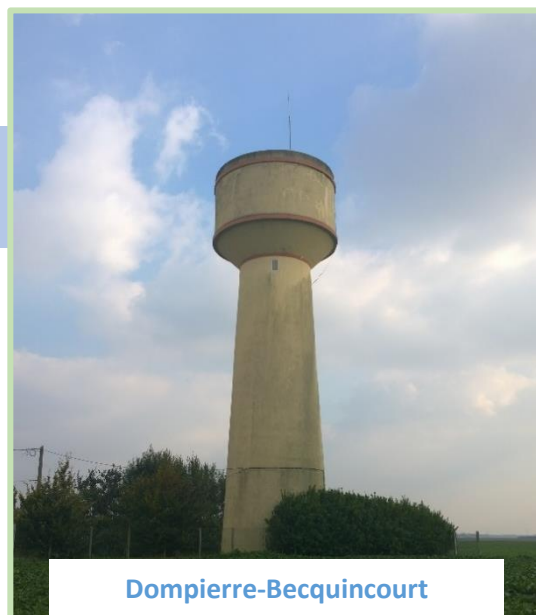
Sécurisation : Système anti-intrusion, portail fermé, clôture

Alimentation : Depuis le réseau via les réservoirs de Le Quesnel

Zone de distribution : Commune de Démuin et Aubercourt

1 réservoir 300 m³ sur tour.

Cet ouvrage est actuellement en cours de vente.



Dompierre-Becquincourt



Lihons

Volume total : 150 m³

Type : mono cuve cylindrique sur tour

Conduites :

Adduction : Ø 150mm fonte

Distribution : Ø 150mm fonte

Surpression : 2 pompes (17 m³/h / 22 mCE) vers le réseau

Télégestion : Sondes de niveau dans la cuve

Sécurisation : Système anti-intrusion, portail fermé, clôture

Alimentation : Depuis la surpression de Chaulnes

Zone de distribution : Le réservoir de Lihons a été déconnecté du réseau à l'issue des travaux de renforcement entre les communes de Lihons et Chaulnes

Cet ouvrage n'est actuellement plus utilisé

3. Réseau

NATURE DES BRANCHEMENTS

Nature du branchement	Nombre en 2018	Nombre en 2019	Nombre en 2020	Nombre en 2021
PEHD	11 270	11 544	11830	12371
PEBD	5 895	5 884	5796	5601
Plomb	1993	1 916	1848	1699
Inconnu	724	552	534	468
PVC	415	428	429	422
Fonte	157	165	166	172
Acier	151	143	106	96
Fer galvanisé	106	112	147	151
Cuivre	55	54	51	48
TOTAL	20 746	20 798	20 907	21 028

21 028
branchements
en 2021

RENOUVELLEMENT DES COMPTEURS DE DISTRIBUTION

Diamètre	Nombre de compteurs
15	1437
20	72
25	4
30	13
40	8
50	1
60	1
80	2
100	2
Total	1540

1 540
compteurs
renouvelés en
2021 sur un total
de **21 000**

LINÉAIRE PAR MATERIAU

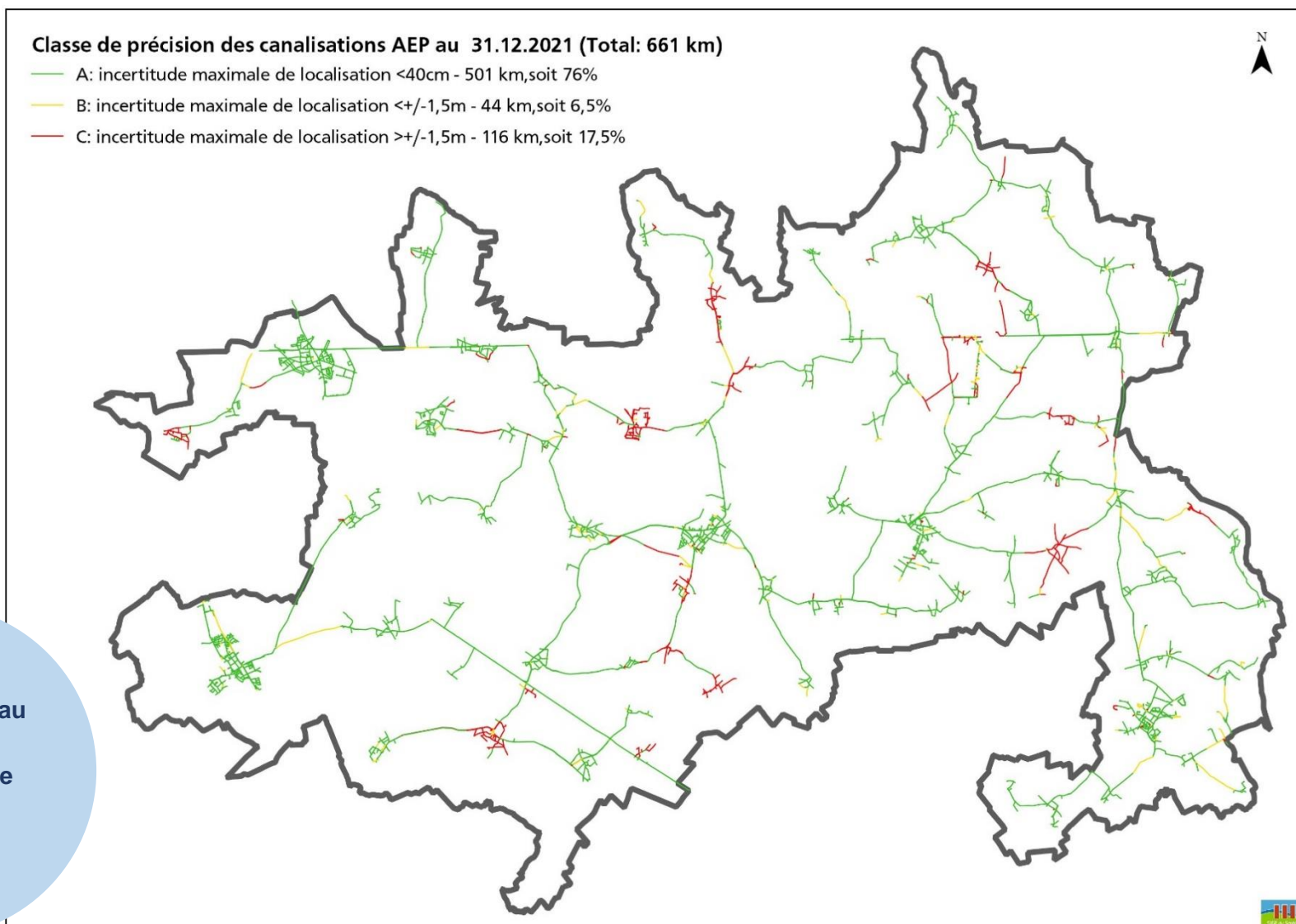
Matériau	Linéaire (en m)	Linéaire (en km)
Acier	358,26	0,36
Fonte	18 716,20	18,72
Fonte centriflex	174,65	0,17
Fonte ductile	296 263,00	296,26
Fonte grise	302 974,00	302,97
inconnu	1 200,17	1,20
Inox	150,53	0,15
PE	3 607,47	3,61
PEBd	62,74	0,06
PEHd	20 734,70	20,73
PVC	6 849,60	6,85
PVC Biorienté	6 589,24	6,59
PVCr	3 228,11	3,23
Total:	660 908,67	660,91

Alimentation des
communes grâce
à **661 km de**
conduites

CARTE DE PRÉCISION DU RÉSEAU DE CANALISATIONS

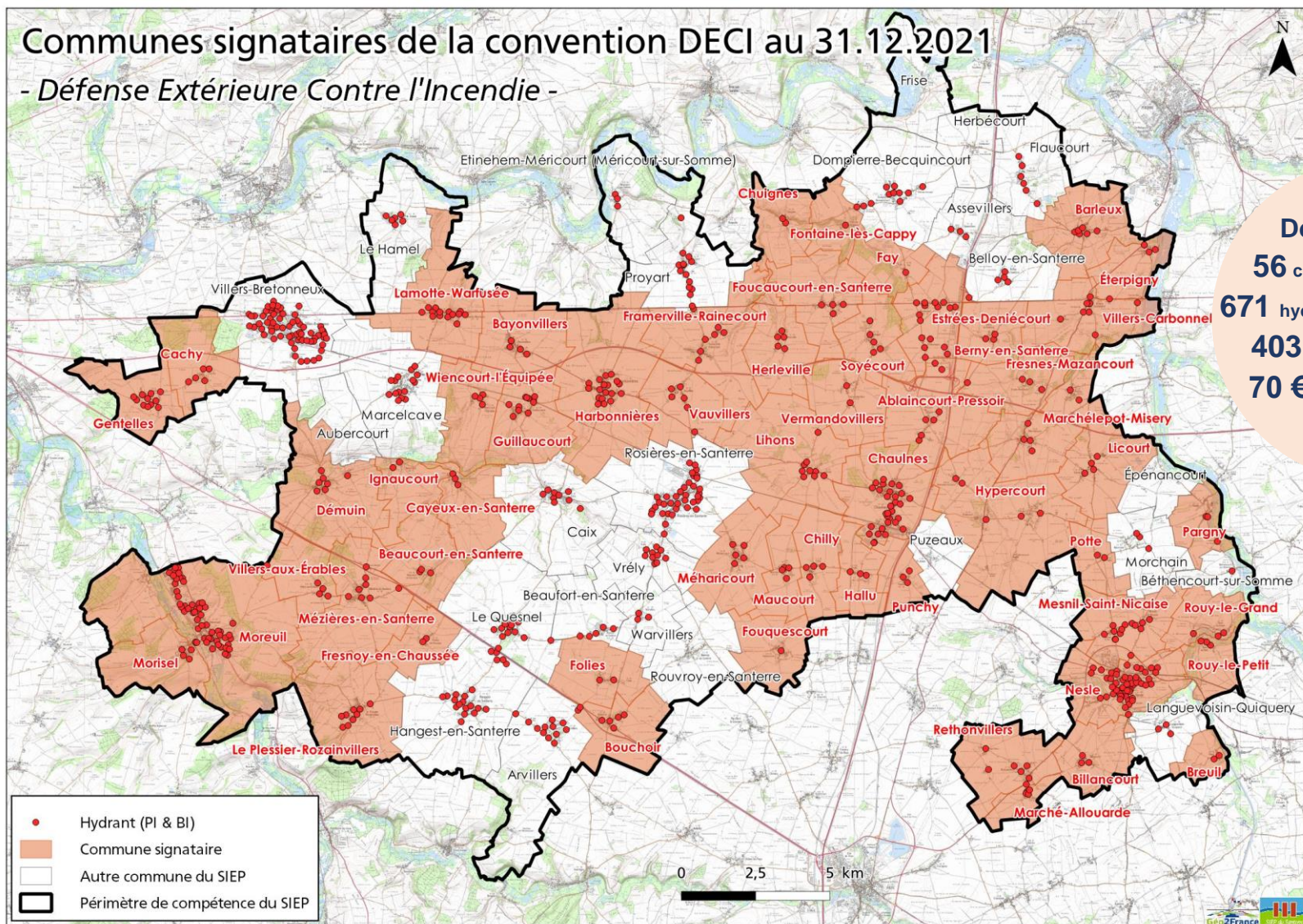
Classe de précision des canalisations AEP au 31.12.2021 (Total: 661 km)

- A: incertitude maximale de localisation <40cm - 501 km, soit 76%
- B: incertitude maximale de localisation <+/-1,5m - 44 km, soit 6,5%
- C: incertitude maximale de localisation >+/-1,5m - 116 km, soit 17,5%



76% du réseau
avec une
incertitude de
localisation
<40cm

COMMUNES SIGNATAIRES DE LA CONVENTION DECI



PARTIE 3 : CHIFFRES 2021

1. Consommations

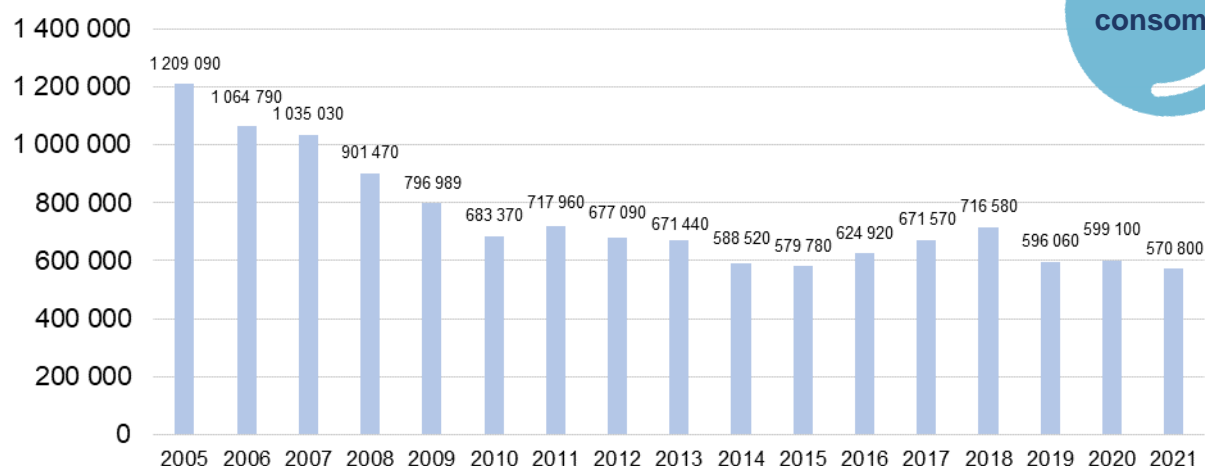
DÉTAIL DES ABONNÉS

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'abonnés	18 960	19 098	19 149	19 587	19 658	19 702

2021
19 818
abonnés

CONSOMMATION DE LA S.I.T.P.A

Evolution de la consommation de la SITPA
2005-2021



Pour 2021
570 800 m³
consommés

VOLUMES FACTURÉS PAR CATÉGORIE D'USAGER

ANNEES	Abonnés	SITPA	SIAEP de Pierrepont sur Avre	Bornes MONECA	TOTAL Volumes facturés (m ³)
2021	2 182 509	570 800	18 337	14 825	2 786 471
2020	2 073 121	599 100	18 199	13 684	2 704 104
2019	2 211 219	596 060	18 118	13 495	2 838 892
2018	2 168 216	716 580	18 106	9 772	2 912 674
2017	2 120 504	671 190	17 300	6 041	2 815 035
2016	2 212 145	624 920	18 339	8 605	2 864 009
2015	2 200 584	579 780	19 113	5 111	2 224 808

2. Facturation

VOLUMES AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉGRÈVEMENT

111 demandes de dégrèvements sont parvenues au SIEP du Santerre et 65 d'entre elles ont été accordées pour un volume total de **62 472 m³** (soit un coût d'environ 50 000 € pour le SIEP)

DÉCOMPOSITION DU PRIX DE L'EAU

L'abonnement

Abonnement annuels (en € HT)							
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Compteurs ø 15 à 25 mm	39	39	39	39	39	39	39
Compteurs ø 30 et 40 mm	148	148	148	148	148	148	148
Compteurs ø 50 mm et plus	675	675	675	675	675	675	675

La part consommation

Tarif en €/m ³						
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Prix de l'eau potable	0.97	1	1.025	1.08	1,08	1,08
Prix de l'eau aux Bornes de puisage	0.77	0.80	0,82	0,82	0,82	0,82

La part consommation est revue et fixée tous les ans par délibération du Comité Syndical.

Les redevances Agence de l'Eau (AEAP)

Le SIEP collecte pour le compte de l'AEAP les redevances pollution d'origine domestique et prélèvement sur la ressource qu'il lui reverse.

Redevances Agence de l'Eau en €/m ³		
	2020	2021
Redevance Prélèvement sur la Ressource en Eau	0,085	0,085
Redevance Pour Pollution de L'Eau d'origine domestique	0,35	0,35

3. Exemple de facture eau potable pour 120 m³

FACTURE POUR 120 m ³ (en €/m ³)			
	2020	2021	2022
Abonnement Annuel <i>(Part revenant au SIEP : 39 euros)</i>			
Compteur 15 à 25 mm	39	39	39
Consommation <i>(Part revenant au SIEP : 129,60 euros)</i>			
Consommation 120 m ³	129,60	129,60	132,00
Prix moyen du m ³ HT Hors redevances	1,41	1,41	1.425
Facture Eau Potable HT Hors Redevances	168,60	168,60	171
Facture Eau Potable TTC Hors Redevances	177,87	177,87	180.4
Prix moyen du m³ TTC hors redevances	1,48	1,48	1.50
Agence de l'Eau <i>(Part revenant à l'agence de l'eau : 42 euros / SIEP : 10,20 euros)</i>			
Redevance Prélèvement	10.20	10,2	10.2
Redevance Pollution	42	42	42
Facture Eau Potable HT	220.80	220,80	223.2
TVA <i>(ETAT)</i>	12,14	12,14	12.276
Facture Eau Potable TTC	232.94	232,94	235.47
Prix moyen du m³ TTC	1,94	1,94	1.96

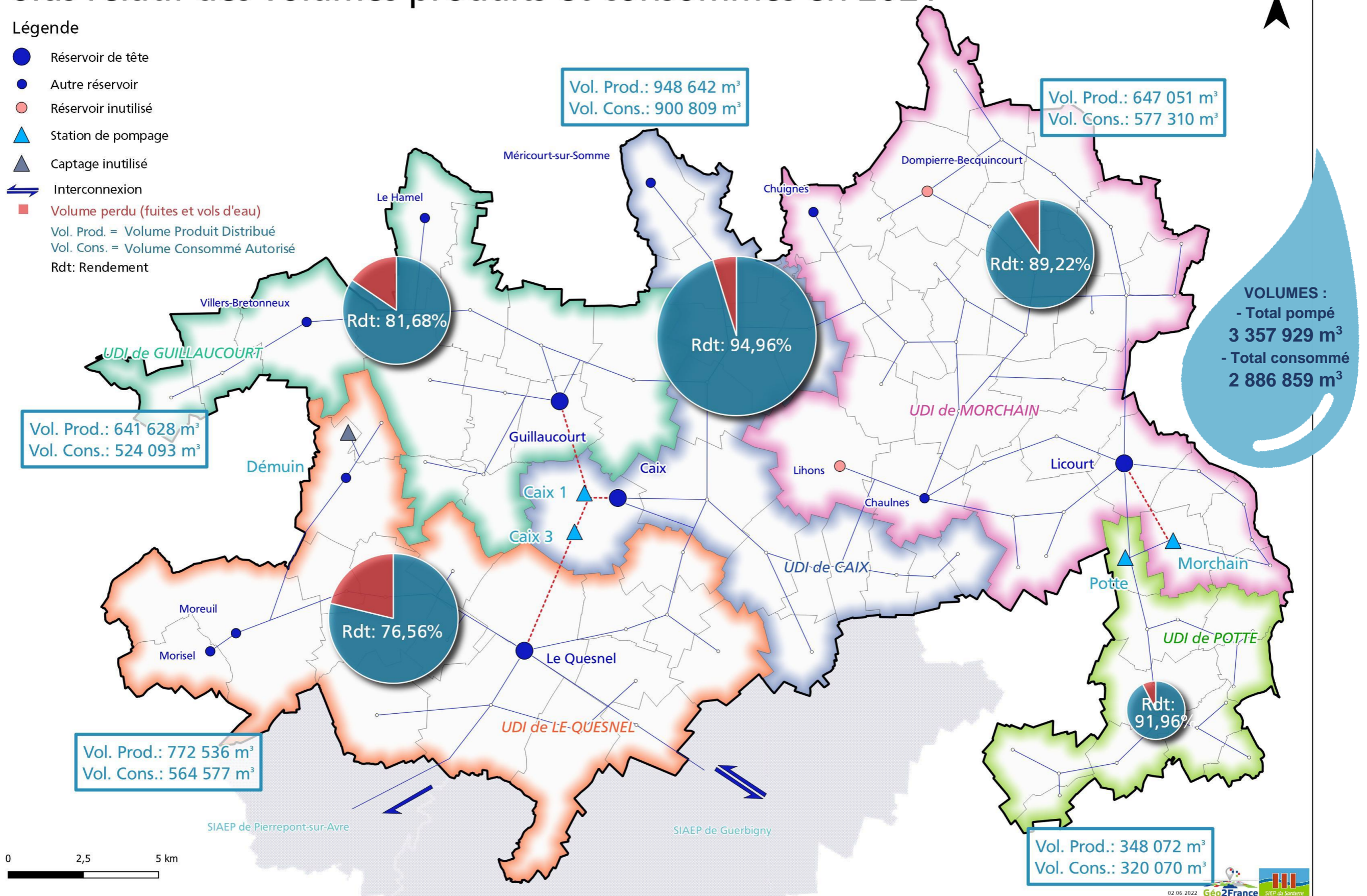
RÉCAPITULATIF DES DONNÉES DE POMPAGE ET DE CONSOMMATION

	Général	UDI					
		Caix	Guillaucourt	Le Quesnel	Morchain	Potte	
Nombre de communes du SIEP - Sans tenir compte des regroupements (commune nouvelle)	85	14	12	18	32	9	
Longueur du réseau en Km (1)	661	110,43	123,70	140,83	221,28	64,67	
Longueur en M de réfection ou nouveau réseau	3 247	543	1 501	707	330	166	
Longueur en M de réseau abandonné	6 278	1 184	2 096	707	2 125	166	
Volume consommé autorisé (6)	Volume comptabilisé (sans Sitpa) (2)	2 289 327	325 943	519 322	560 869	569 067	314 126
	Volume de service (3)	11 907	1 881	3 715	2 903	2 758	650
	Borne de puisage (4)	14 825	2 185	1 056	805	5 485	5 294
	Sitpa (5)	570 800	570 800				
	TOTAL (6)	2 886 859	900 809	524 093	564 577	577 310	320 070
Volume produit (7): Le volume d'eau produit sur les installations de production correspond au volume d'eau traitée.	Stations de Caix1, Caix 3, Morchain et Potte	3 357 929	948 642	641 628	772 536	647 051	348 072
Volume importé (ou acheté en gros) (8): Volume d'eau acheté à un client extérieur au périmètre du contrat Guerbigny	Guebigny	34 717			34 717		
Volume exporté (ou vendu en gros) (9): Volume d'eau produit délivré à un client extérieur au périmètre du contrat.	Guebigny	35 158			35 158		
	Pierrepont	18 337			18 337		
Volume comptabilisé (2 + 4 + 5): Volume d'eau potable consommé par des clients du périmètre du contrat et résultant des relevés des appareils de comptage. Ce volume n'inclut pas le Volume exporté ou vendu en gros.		2 874 952	898 928	520 378	561 674	574 552	319 420
Volume de service du réseau : Il correspond au volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution ; ce volume estimé inclut notamment : l'eau utilisée pour le nettoyage des réservoirs, l'eau utilisée lors d'opérations de purge ou de nettoyage des conduites, l'eau utilisée pour la désinfection et le rinçage des conduites après travaux + l'eau des essais défense incendie avec estimation		11 907	1 881	3 715	2 903	2 758	650
Rendement en % (6) + (9) / (7) + (8) * 100 = Volume consommé autorisé + Volume exporté + Volume vendu en gros / Volume produit + Volume importé		86,67	94,96	81,68	76,56	89,22	91,96
Calcul de ILC (2) + (4) + (5) / 365 J / (1) (indice linéaire de consommation en M3 / J / Km) = volume comptabilisé / 365 jours / Longueur du réseau Type de réseau		11,92	22,3	11,53	10,93	7,11	13,53
		Intermédiaire	Intermédiaire	Intermédiaire	Intermédiaire	Rural	Intermédiaire
Calcul de ILP (7) - (6) / (1) / 365 J (indice linéaire de perte en M3 / Km / J) = Volume mis en distribution - Volume consommé autorisé / Longueur en Km du réseau / 365 jours Catégorie de réseau		1,95	1,19	2,6	4,05	0,86	1,19
		Bon	Bon	Bon	Acceptable	Bon	Bon

Poids relatif des volumes produits et consommés en 2021

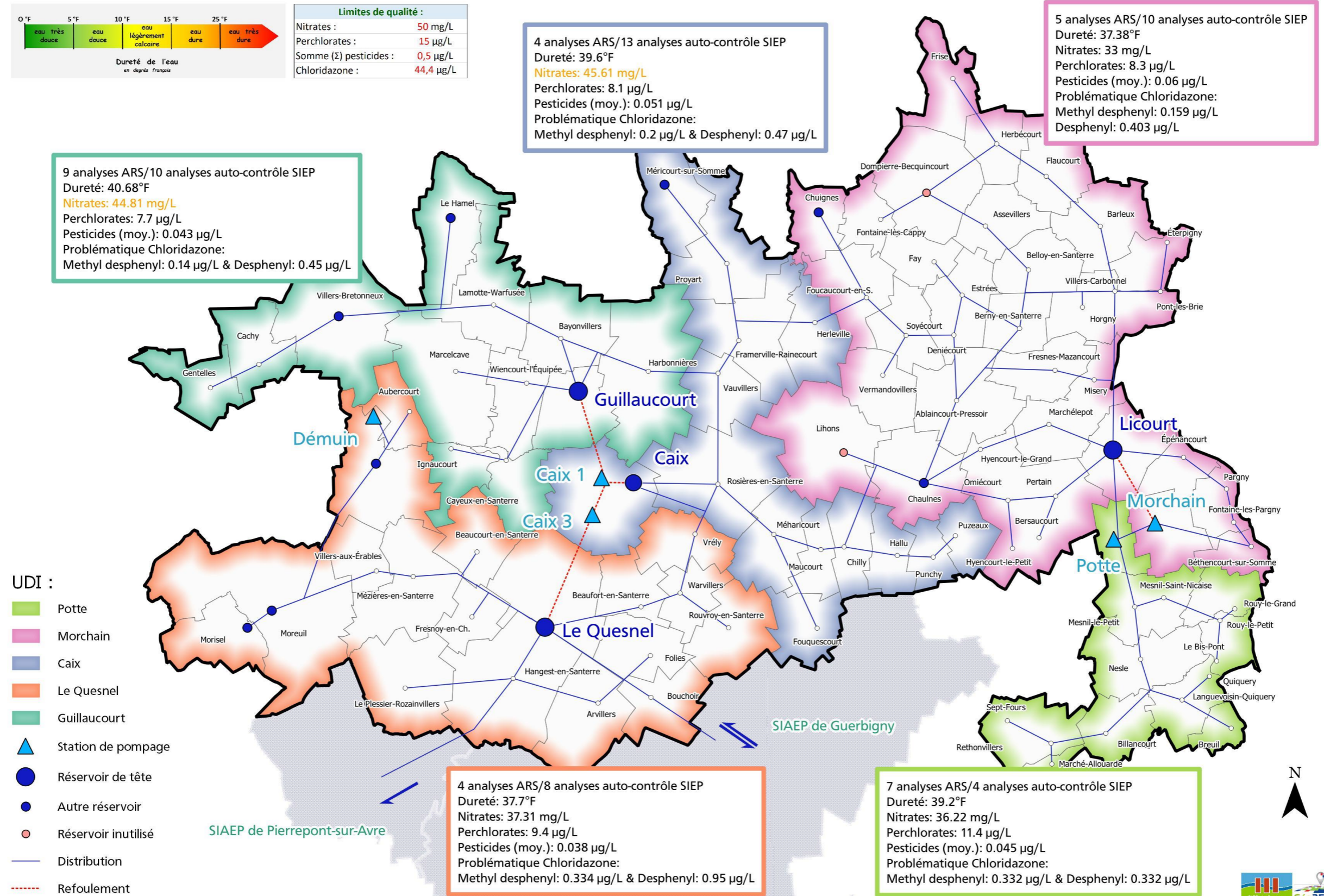
Légende

- Réservoir de tête
 - Autre réservoir
 - Réservoir inutilisé
 - ▲ Station de pompage
 - ▲ Captage inutilisé
 - ↔ Interconnexion
 - Volume perdu (fuites et vols d'eau)
- Vol. Prod. = Volume Produit Distribué
 Vol. Cons. = Volume Consommé Autorisé
 Rdt: Rendement



PARTIE 4 : QUALITÉ DE L'EAU

Qualité de l'eau distribuée par le SIEP par Unité de Distribution (UDI)



Ci-après, le courrier de la Préfète de la Somme concernant la problématique des métabolites de chloridazone retrouvées sur l'ensemble du territoire des Hauts-de-France.

Amiens, le 24 JAN. 2022

LA PRÉFÈTE

Mesdames et Messieurs les Maires,

Mesdames et Messieurs les Présidents,

Depuis le mois de janvier 2021, date de renouvellement du marché public du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine, les listes de pesticides analysés en Hauts-de-France intègrent 8 nouveaux métabolites¹ de pesticides, non recherchés jusqu'alors.

Une première batterie d'analyses des prélèvements a été réalisée sur les installations du département. Elle met en évidence des teneurs dépassant la limite de qualité de 0,1 µg/L pour deux substances (chloridazone desphényl et méthyl desphényl). Ces résultats concerneraient trois quarts de la population du département.

Les 2 métabolites identifiés sont des résidus d'une substance herbicide utilisée essentiellement pour le désherbage de la betterave industrielle, qui n'est plus autorisée à la vente depuis 2019 mais dont les derniers stocks pouvaient être utilisés jusqu'à fin 2020. Il est à noter que la molécule mère, la chloridazone, n'a été détectée dans aucune des analyses.

Néanmoins, la valeur sanitaire de gestion provisoire établie par l'ARS Hauts-de-France, c'est à dire la valeur maximale permettant de poursuivre la distribution d'eau pour une période limitée dans le temps pendant laquelle des actions de remédiation doivent être mises en œuvre, est de 44,4µg/l pour ces deux métabolites .

Les résultats départementaux affichant des taux en deçà de cette valeur, l'eau distribuée peut actuellement être utilisée pour tous les usages alimentaires et par toutes les catégories de la population sans risque pour leur santé.

Afin de vous présenter, en présence d'un représentant de l'ARS, les dernières informations disponibles sur la détection récente de ces deux molécules, vous serez prochainement invités à participer à une réunion dans la sous-préfecture de votre arrondissement.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Maires, Mesdames et Messieurs les Présidents, en l'assurance de toute ma considération.

Muriel Nguyen



1. Les métabolites sont les molécules issues de la dégradation ou de la transformation dans l'environnement d'un pesticide (molécule-mère).

1. Suivi et contrôle de la qualité de l'eau

L'ensemble des textes en lien avec la réglementation sont disponibles en annexe.

AGENCE REGIONALE DE SANTÉ

- 29 analyses sur l'UDI Morchain
- 20 analyses sur l'UDI Caix-Guillaucourt
- 22 analyses sur l'UDI Caix-Le Quesnel
- 18 analyses sur l'UDI Caix-Caix
- 17 analyses sur l'UDI Potte
- 5 analyses sur l'UDI de Démuin

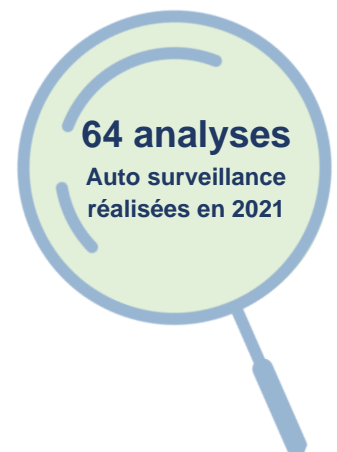
! ATTENTION ! Ces données ne sont pas encore officielles



AUTOSURVEILLANCE SIEP

Suivi des stations de pompage et des 11 réservoirs de tête

- **48 analyses sur le réseau de production et de distribution :**
 - 8 analyses de type RP (production)
 - 24 analyses de type P1 (distribution)
 - 11 analyses de type P2 (distribution)
 - 5 analyses supplémentaires :
 - une P1 sur les réservoirs de Caix et sur F1.4
 - azote ammoniacal et plomb sur habitation à Rosières-en-Santerre
 - plomb sur habitation et réseau public à Belloy-en-Santerre
- **16 analyses de suivi sur les piézomètres et forages** réalisées notamment dans le cadre des Opérations de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) :
 - 2 piézo SMO
 - 6 piézo autour de la décharge de Caix
 - 7 forages agricoles
 - 1 piézo Morchain



Afin de compléter les données et d'avoir des fréquences de mesures plus importantes concernant les nitrates, le SIEP s'est doté depuis mai 2016 d'un appareil portatif pour mesurer les nitrates : photomètre compact PF-12 plus.

Les analyses sont effectuées par un laboratoire agréé. L'arrêté du 19 septembre 2011 fixe la liste des laboratoires agréés pour le contrôle sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine.

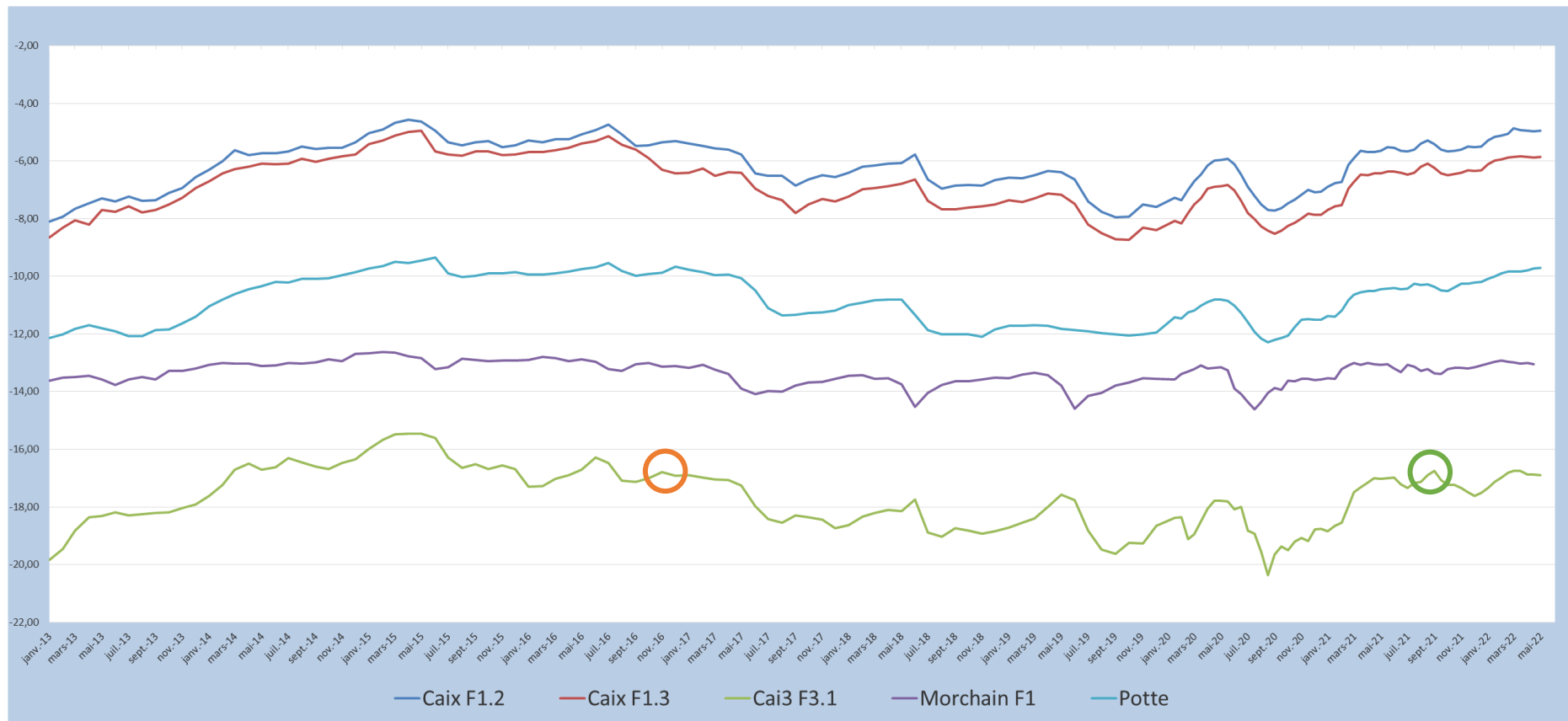


Pour plus d'informations concernant les actions de l'ORQUE, vous pouvez visiter le site Internet du SIEP du Santerre, rubrique « Qualité de l'eau », [Rapport Annuel des actions de l'ORQUE](#).

Point branchements plomb

La politique du SIEP en la matière consiste à supprimer les branchements plomb lors de travaux de renouvellement des réseaux. En 2021, 149 branchements plomb ont été réhabilités.

2. État des lieux des niveaux de nappes (période 2013 – 2022)



Après un été 2020 sec et une descente importante des niveaux de nappes, la recharge a débuté courant septembre/octobre 2020 avec un léger pallier en novembre du fait d'une faible pluviométrie. La recharge fut néanmoins très bonne puisque l'été 2021 a été très pluvieux, l'irrigation peu présente, les nappes ont donc retrouvé un niveau important en **septembre 2021**, niveau qui n'avait d'ailleurs pas été atteint depuis **novembre 2016**.

PARTIE 5 : INDICATEURS SISPEA

Thèmes	Type	Code	Libellé	Données SIEP 2021
Abonnés	Id	D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	42 153 habitants
Abonnés	Id	D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	1,94 € TTC/m ³ au 1 ^{er} janvier 2022
Abonnés	Id	D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	2 jours
Qualité de l'eau	Ip	P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %
Qualité de l'eau	Ip	P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %
Réseau	Ip	P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	110
Réseau	Ip	P104.3	Rendement du réseau de distribution	86,67 %
Réseau	Ip	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	1.92 m ³ /km/j
Réseau	Ip	P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	entre 1,19 et 4,05 m ³ /km/j
Réseau	Ip	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,67 %
Qualité de l'eau	Ip	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80 %
Gestion financière	Ip	P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	0.0023 € TTC/m ³
Abonnés	Ip	P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	7,67 pour 1 000 abonnés
Abonnés	Ip	P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %
Gestion financière	Ip	P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	4.3 ans
Gestion financière	Ip	P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,84 %
Abonnés	Ip	P155.1	Taux de réclamations	1,80 %

Id = Indicateur descriptif

Ip = Indicateur de performance

PARTIE 6 : GESTION FINANCIÈRE

Le compte administratif et le compte de gestion 2021 ont été approuvés par l'assemblée délibérante lors du comité syndical du 21 mars 2022.

1. Compte administratif 2021

DÉPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits employés (ou restant à employer)	
		Mandats émis	Charges rattachées
011	Charges à caractère général	1 110 795,08	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilé	1 663 170,46	0,00
014	Atténuations de produits	810 656,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	68 628,36	0,00
Total des dépenses de gestion courante		3 653 249,90	0,00
66	Charges financières	57 472,96	22 257,96
67	Charges exceptionnelles	30 424,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues		
Total des dépenses réelles d'exploitation		3 741 146,86	22 257,96
023	<i>Virement à la section d'investissement (4)</i>		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (4)</i>	1 358 933,56	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)</i>	0,00	
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 358 933,56	
TOTAL		5 100 080,42	22 257,96
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1			

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits employés (ou restant à employer)	
		Titres émis	Prod. rattachées
013	Atténuations de charges	48 266,30	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 981 072,66	1 245 164,19
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	67 443,58	0,00
75	Autres produits de gestion courante	98 807,74	0,00
Total des recettes de gestion courante		3 195 590,28	1 245 164,19
76	Produits financiers	8,40	0,00
77	Produits exceptionnels	75 879,86	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	
Total des recettes réelles d'exploitation		3 271 478,54	1 245 164,19
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (4)</i>	434 297,61	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00	
Total des recettes d'ordre d'exploitation		434 297,61	
TOTAL		3 705 776,15	1 245 164,19
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		970 623,06	

DETAIL DU CHAPITRE 70

Article 70111 : vente d'eau aux abonnés	1 721 734 €
Article 70118 : autres ventes d'eau	132 495 €
Article 7064 : location de compteurs	919 310 €
Article 7065 : produits des commissions pour recouvrement	21 727 €
Article 7068 : Autres prestations de service	333 353 €



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Mandats émis
20	Immobilisations incorporelles	54 181,00
21	Immobilisations corporelles	237 909,81
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	17 707,95
Total des dépenses d'équipement		1 910 107,92
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	33 498,34
16	Emprunts et dettes assimilées	452 223,04
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	
Total des dépenses financières		485 721,38
45...	Total des opérations pour compte de tiers	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		2 395 829,30
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>434 297,61</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>2 868,76</i>
Total des dépenses d'ordre d'investissement		437 166,37
TOTAL		2 832 995,67
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12
13	Subventions d'investissement	591 428,21	1 606 411,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	68 173,20	376 958,00
20	Immobilisations incorporelles	506,25	216 712,00
21	Immobilisations corporelles	2 938,52	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	17 707,95	0,00
Total des recettes d'équipement		680 754,13	2 200 081,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
106	Réserves (5)	26 987,30	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
Total des recettes financières		26 987,30	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		707 741,43	2 200 081,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	1 358 933,56	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	2 868,76	
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 361 802,32	
TOTAL		2 069 543,75	2 200 081,00
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		1 915 433,75	

VUE D'ENSEMBLE DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Le tableau ci-après reprend les résultats des comptes administratifs du SIEP des trois dernières années.

	2019	2020	2021
Section fonctionnement			
(2) Dépenses	5 154 598,75	5 082 414,77	5 122 338,38
(1) Recettes	5 350 730,96	5 949 786,16	4 950 940,34
1 – 2 =	116 890,12	867 371,39	-171 398,04
La section de fonctionnement du CA 2021 présente un déficit de 171 398,04 €. Ce déficit s'explique essentiellement par la contre passation du rattachement des mensualisations (réalisé en 2020) pour un montant de 670 801 €. En matérialité et en tendance, les recettes et le résultat progressent en 2021. A l'inverse, les charges, en particulier les charges à caractère général, tendent à stagner, voire à diminuer			
Report N-1	13 348,85	130 238,97	970 623,06
Résultat	130 238,97	997 610,36	799 225,02
La section de fonctionnement est équilibrée par le report de l'exercice N-1, à 799 225,02 €			
Section investissement			
(4) Dépenses	2 789 688,45	2 918 375,27	2 832 995,67
(3) Recettes	3 137 917,73	2 142 814,48	2 069 543,75
3 – 4 =	348 229,28	-775 560,79	-763 451,92
Une section d'investissement en déficit de 763 451,92 €.			
Report N - 1	2 342 765,26	2 690 994,54	1 915 433,75
Résultat	2 690 994,54	1 915 433,75	1 151 981,83
La section d'investissement du CA 2021 est équilibrée par le report de l'année N-1, à 1 151 981,83 €			
Résultat	2 821 233,51	2 913 044,11	1 951 206,85
Le résultat du CA 2021 s'élève à 1 951 206,85 €			

2. Encours et durée d'extinction de la dette

Solde de gestion du service	787 505 €
Encours de la dette au 1 ^{er} janvier 2022	3 412 349 €
Durée d'extinction de la dette	4.3 ans

3. Mandats et titres travaux émis en 2021

DEPENSES

n° opération	Libellé opération	Réalisé 2021	Cumulé 2021
80	Réhab Rés Brcht Impasses Rosiere	71 592,00	71 592,00
83	Réhab Rés Brcht Rues Obry Melbou	9 957,00	9 957,00
92	Réhab réseaux branchts	110 000,00	110 000,00
94	Réhab réseaux branchts	139 189,00	139 189,00
95	Réhab réseaux branchts Tranche 2	217 454,00	217 454,00
99	Réhabilitation réservoir	13 090,00	13 090,00
100	Réhabilitation des réservoirs	53 371,00	304 352,00
103	Réhabilitation réservoir	5 024,00	43 510,00
110	Agrandissement entrepot	17 497,00	195 812,00
115	Pose compteurs de sectorisation	37 238,00	61 781,00
121	Travaux Rue Raoul Defruit	382 056,00	382 056,00
125	Clotures réservoir de DEMUIN	6 792,00	6 792,00
130	Maillage Béthencourt Pargny	795,00	171 268,00
132	Remplacement de 3 antibeliers	7 713,00	23 124,00
138	Renforcement réseau extension	9 922,00	9 922,00
140	Actions accompagnement agricole	69 804,00	73 690,00
141	Actions accompagnement agricole	28 905,00	34 576,00
142	Appel a projets Paiement pour	84,00	49 584,00
144	Travaux sur le batiment admini	1 550,00	1 550,00
145	Etude PGSSE	14 106,00	20 612,00
146	Rebouchage station pompage	1 532,00	39 711,00
148	Travaux Rue Saint Germain	94 928,00	94 928,00
149	Travaux Rue du 27 Novembre	45 600,00	45 600,00
150	Rnovation de la pompe F1 POTTE	17 548,00	17 548,00
152	Remplacement de 2 moteurs pompe	21 926,00	21 926,00
153	Remplacement de 2 antibeliers	12 540,00	12 540,00
156	MOREUIL Rue Gabry	64 894,00	64 894,00
157	MARCELCAVE Rue Caron	96 282,00	96 282,00
158	Réhabilitation de réseaux et	46 210,00	46 210,00
160	Réhabilitation de réseaux et	92 259,00	92 259,00



RECETTES

n° opération	Libellé opération	Réalisé 2021	Cumulé 2021
81	Réhab Rés Brcht Ham BOUZENCOURT	1 073,00	1 073,00
82	Réhab Rés Brcht RD1029 Tranche 1	53 893,00	98 893,00
83	Réhab Rés Brcht Rues Obry Melbou	0,00	9 958,00
90	Réhabilitation canalisation de	2 375,00	2 375,00
91	Réhab réseaux branchts	5 553,00	5 553,00
92	Réhab réseaux branchts	10 113,00	10 113,00
96	Réhab réseaux branchts	13 385,00	13 385,00
97	Réhab réseaux branchts a Vrely	8 383,00	8 383,00
100	Réhabilitation des réservoirs	68 512,00	84 262,00
103	Réhabilitation réservoir	40 926,00	44 676,00
114	Maillage Punchy Puzeaux	30 955,00	55 867,00
115	Pose compteurs de sectorisation	4 198,00	4 198,00
116	Renforcement modificat° réseaux	3 857,00	3 857,00
129	Recherche en eau - Fay	5 500,00	5 500,00
130	Maillage Béthencourt Pargny	10 189,00	128 189,00
134	Reprises de branchements	58 000,00	58 000,00
142	Appel a projets Paiement pour	39 600,00	39 600,00
145	Etude PGSSE	14 000,00	14 000,00
148	Travaux Rue Saint Germain	9 375,00	9 375,00
149	Travaux Rue du 27 Novembre	3 750,00	3 750,00
156	Réhabilitation de réseaux et	2 000,00	2 000,00
157	Réhabilitation de réseaux et	6 750,00	6 750,00
159	Réhabilitation de réseaux et	6 375,00	6 375,00
160	Réhabilitation de réseaux et	7 500,00	7500,00
161	Réhabilitation de réseaux et	4 875,00	4875,00



PARTIE 7 : ANNEXES

- Contact – responsables de services
- Elus du Comité Syndical
- Infos-Factures établies par l'ARS
- Réglementation des contrôles qualité

CONTACTS – RESPONSABLES DES SERVICES

SIEP du Santerre

- Président : Philippe CHEVAL
- Directeur Général des Services : Olivier BAILLEUL
- Directeur adjoint : Olivier HARLAY
- Attachée de Direction : Sandrine GREZ
- Service exploitation : Vincent ASSET
- Services administratif, paies finances et RH : Sonia SERY et Chloé BARY
- Service Clientèle : Céline ROUSSELLE et Céline LEROY
- Service Production : Florian GIBLAISSE
- Service Travaux, logistique et maintenance : Laurent GOSSELIN
- Service marchés publics, devis, travaux : Antoine POIDEVIN
- Service qualité de l'eau : Camille DALLET
- Service cartographie : Julien DIDEZ
- Service informatique : Benjamin RUART

Adresse : 1 rue d'Assel 80170 ROSIERES-EN-SANTERRE

Téléphone : 03.22.88.45.27

Fax : 03.22.88.93.15

Agence Régionale de Santé

Adresse : 3 Boulevard Guyencourt 80027 AMIENS Cédex 1

Téléphone : 03 22 89 42 22

Fax : 03 22 45 08 39

LISTE DES ÉLUS AU COMITÉ SYNDICAL DU SIEP DU SANTERRE

COMMUNE	Délégué titulaire	Délégué Suppléant
ABLAINCOURT-PRESSOIR	THIROUX Olivier	GEOFFREY Pascal
ARVILLERS	COTTARD Yves	BRUNEL Michel
ASSEVILLERS	GREVIN Jean-Robert	ETEVE Frédéric
AUBERCOURT	LOGGER Daniel	CHARLES Hélène
BARLEUX	CADET Benoit	GRIMAUX Jean
BAYONVILLERS	PALPIED Xavier	TERRIER Florent
BEAUCOURT EN SANTERRE	FRANCOIS Gérard	MARTIN Christophe
BEAUFORT EN SANTERRE	CHUETTE Sylvie	DOZINEL Sandrine
BELLOY EN SANTERRE	LICTEVOUT Benoit	GRANGER Tanguy
BERNY EN SANTERRE	NAMONT Didier	LOTTE Daniel
BETHENCOURT SUR SOMME	LANDUYT Pierre	FAGARD Alain
BILLANCOURT	JOURDAIN Jean Pierre	BELLIN Didier
BOUCHOIR	GRAUX Pierre	FLAMENT François
BREUIL	DE WITASSE THEZY Anne	GRIFFON Patrice
CACHY	DEBEUGNY François	MARECHAL Isabelle
CAIX	SCRIBE Sabine	SACLEUX Jean Claude
CAYEUX EN SANTERRE	THENARD Vincent	SAUVE Adeline
CHAULNES	CHEVAL Philippe	LINEATTE Thierry
CHILLY	BALLUET Olivier	TELLE Jean Michel
CHUIGNES	CARPENTIER David	GORIN Nicolas
DEMUIN	JACLAS Michel	DAMAY Dany
DOMPIERRE BECQUINCOURT	DUPREZ Noel	GAFFE Jean-Paul
ETINEHEM-MERICOURT-SUR-SOMME	VASSEUR Agnès	DRYHYNIEZ Julien
EPENANCOURT	DOSSU Sébastien	GOSSMAN Jean Philippe
ESTREES DENIECOURT	WAUTERS Jean Pierre	DEBEAUVAIS Jean François
ETERPIGNY	HERON Daniel	HEZEQUE Françoise
FAY	BONNINGUES Jean Luc	ETEVE Sylvie
FLAUCOURT	MOREL Nicolas	GRAIN Martine
FOLIES	JACOB Claude	DESSEAUX Elisabeth
FONTAINE LES CAPPY	NORMAND Joseph	NORMAND Guillaume



COMMUNE	Délégué titulaire	Délégué Suppléant
FOUCAUCOURT EN SANTERRE	RUBIN Fabien	LANCKRIET Yves
FOUQUESCOURT	CAZE Jean Noel	Frédéric HUYGUES
FRAMERVILLE - RAINECOURT	LEFAUX Bruno	FOURCY Gilles
FRESNES MAZANCOURT	CARDON FOURNIER Vanessa	GERVOISE Richard
FRESNOY EN CHAUSSEE	CHANTRELLE Christophe	DENEUX Dorothée
FRISE	RANDJIA Michel	DELORAINE Christophe
GENTELLES	COMMECY Xavier	ARTHUR Daniel
GUILLAUCOURT	DESMARQUEST François-Xavier	PIERDET Olivier
HALLU	VANGHELUE Pascale	VALLEE Patrice
HANGEST EN SANTERRE	MERCIER Régis	DURAND Philippe
HARBONNIERES	DELETTRE Christian	JOLIBOIS Fabrice
HERBECOURT	FRANCISCO Armindo	GUINET Xavier
HERLEVILLE	LEBRUN Louis	FRANCK Philippe
HYPERCOURT *	VASSEUR Agnès	DRYHYNIEZ Julien
IGNAUCOURT	LEROUX Stéphane	DUMONT Hubert
LAMOTTE WARFUSEE	DEHURTEVENT Frédéric	RICARD Martine
LANGUEVOISIN QUIQUERY	GRAVET Jacques	COMBAULT Pascal
LE HAMEL	CHEVIN Stéphane	GUILLEMOT Cédric
LE PLESSIER ROZAINVILLERS	DAMAY Jean-Michel	LESCUREUX André
LE QUESNEL	HEYMAN Christophe	BIGET Aline
LICOURT	MACHUELLE René	DEGENNE Laurent
LIHONS	VADUREL Ingrid	DUPONCHELLE Pascal
MARCELCAVE	SAVOIE Alain	LAVOISIER Éric
MARCHE-ALLOUARDE	FARDEL Pierre	DAUDRE Amélie
MARCHELEPOT - MISERY	LEFEBVRE Thierry	DEPREZ Marie-France
MAUCOURT	MASSIAS Fabrice	LECOURT Sophie
MEHARICOURT	PILOT Éric	MOREAUX Jean
MESNIL SAINT NICAISE	CAUCHY Philippe	DELOFFRE Mélanie
MEZIERES EN SANTERRE	BOUDOUX D'HAUTEFEUILLE Louis-Marie	VIOLLETTE Paul
MORCHAIN	PHILIPPE Marc	BOURGY Jean Paul
MOREUIL	DEMOUY Bertrand	PIOT Nicole



COMMUNE	Délégué titulaire	Délégué Suppléant
MORISEL	LEFEVRE Gabriel	VAN DE VELDE Michel
NESLE	DELENCLOS Jean	GRAVET Hubert
PARGNY	POLLARD Corinne	POULAIN Jean Bernard
POTTE	MEREL Michel	PLESSIER Catherine
PROYART	QUILLET Thierry	MILOVAN Olivier
PUNCHY	SCHERPEREEL Pierre-François	DOS SANTOS VAZ Maria
PUZEAUX	RAMECKI Jean-Louis	DELAMOTTE Emilie
RETHONVILLERS	LEFEVRE Philippe	VANNESPENNE Maud
ROSIERES EN SANTERRE	TRIENTZ Hervé	PIOCHE Dany
ROUVROY EN SANTERRE	BROQUET Jérôme	DUPONT Charles
ROUY LE GRAND	PLONEVEZ Jean-Pierre	FROIDURE Philippe
ROUY LE PETIT	SALOME André	GUILLAUME Benoit
SOYECOURT	COMMUN Helene	COMMUN Herve
VAUVILLERS	OBLIGITTE Dominique	BAZIN Romain
VERMANDOVILLERS	JONAC Christophe	HANOCQ Agnès
VILLERS AUX ERABLES	BLIN Helene	PLET Thomas
VILLERS BRETONNEUX	DINOUEARD Didier	HUYGHE Pascale
VILLERS CARBONNEL	CARDON Jacques	CARDON Sylvie
VRELY	BOURSE Philippe	RUCKEBUSCH Anne
WARVILLERS	GENEAU DE LAMARLIERE Jean	VIEZ Christophe
WIENCOURT L'EQUIPEE	DUVAL Philippe	CARON Gérard



FICHES INFOS-FACTURES ÉTABLIES PAR L'ARS – 2021

A l'heure de la rédaction du présent rapport, les fiches infos-factures ne nous ont pas été fournies par l'ARS.

RÉGLEMENTATION DES CONTROLES QUALITÉ

Quels sont les critères de potabilité de l'eau ?

Une eau est dite potable lorsqu'elle peut être consommée sans porter atteinte à la santé de celui qui la consomme, à court ou long terme.

Les recommandations en matière d'eau destinée à la consommation humaine (ou eau potable) sont généralement établies au niveau mondial par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), puis reprises au niveau européen, sous forme de directives, avant d'être traduites et parfois durcies au niveau national par décrets et arrêtés. Elles sont mises en application par les préfets et les Agences Régionales de Santé (ARS) et in fine par les personnes responsables de la production et de la distribution de l'eau (PRPDE) et les maires.

A ce jour, il existe 63 critères de potabilité de l'eau, que l'on peut regrouper en 5 grands paramètres :

- Les paramètres physico-chimiques
- Les paramètres organoleptiques
- Les paramètres microbiologiques
- Les paramètres liés aux substances indésirables
- Les paramètres liés aux substances toxiques



Le Code de la Santé Publique (CSP) impose que l'eau demeure potable jusqu'au robinet de l'utilisateur.

Les normes sont issues de la **directive européenne 98/83/CE, dite directive « eau potable »**, remplacée le 16 décembre 2020 par une nouvelle directive du Parlement Européen et du Conseil.

La qualité de l'eau destinée à la consommation humaine est surveillée à plusieurs niveaux : eau brute (forages), mise en distribution (après traitement) et au point de consommation (au robinet du consommateur).

La réglementation définit une eau destinée à la consommation humaine comme devant « ne pas contenir un nombre ou une concentration de micro-organismes, de parasites ou de toutes autres substances constituant un danger potentiel pour la santé des personnes et être conforme à un certain nombre de limites et de références de qualité ». Les limites et références de qualité des eaux destinées à la consommation humaine sont définies dans **l'Arrêté du 11 janvier 2007**, relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine. La France disposera d'un délai de deux ans pour transcrire dans le droit Français, au travers d'un décret d'application, la nouvelle directive européenne.

Pour respecter cet objectif, une liste d'exigences de qualité de l'eau au robinet du consommateur est précisée. Elle inclut une soixantaine de paramètres, la moitié sous forme de « limites de qualité », paramètres susceptibles d'avoir des effets immédiats ou à plus long terme sur la santé des consommateurs, et l'autre moitié en « références de qualité », substances sans incidence directe sur la santé aux concentrations habituellement rencontrées dans les eaux mais qui peuvent indiquer une dérive de la qualité de l'eau et/ou un dysfonctionnement des installations.



Les contrôles sanitaires sont opérés par les pouvoirs publics (ARS) et par le gestionnaire du service (SIEP du Santerre).

Pour résumer, le contrôle de la conformité et les conditions d'information sur la qualité de l'eau distribuée en vue de la consommation humaine sont régis par :

- **Le Code de la Santé Publique** (articles R. 1321-1 à R. 1321-63 et modifié par le décret n°2007-49 du 11 janvier 2007), **le Code des Collectivités Territoriales** et **le Code de l'Environnement**.
- La loi n°92-3 du 3 janvier 1992 « *sur l'eau* », la loi n°2004-806 du 9 août 2004 « *relative à la politique de santé publique* », la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 « *sur l'eau et les milieux aquatiques* », la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 « *portant l'engagement national pour l'environnement* ».
- **Le décret n°2000-318 du 7 avril 2000** « *relatif à la partie Réglementaire du code général des collectivités territoriales* ». Le **décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001** (consolidé par les décrets n°2003-461 et n°2003-462 du 21 mai 2003).
- **L'arrêté du 10 juillet 1996** « *relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées* » (consolidé par le décret 2003-462 et l'Arrêté du 22 février 2008) ; **l'arrêté du 19 sept 2011** fixant la liste des laboratoires agréés par le ministère chargé de la santé pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux et **l'arrêté du 21 janvier 2010** « *modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007* relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution, pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique ».

Accessible à tous, l'eau du robinet satisfait 42 153 personnes sur le territoire du SIEP du Santerre. Le bon état sanitaire de cette eau dépend de la qualité de la nappe souterraine et du bon déroulement de la distribution. Depuis le point de captage, en passant par le réseau de distribution jusqu'aux robinets.

Contrôle de la qualité de l'eau par l'Agence Régionale de Santé des Hauts-De-France (ARS)

L'article L.1321-4 du Code de la santé publique impose un contrôle sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine. Tous les réseaux publics sont soumis à ce contrôle, quels que soient le nombre de personnes alimentées en eau potable et les mètres cubes distribués.

Le contrôle sanitaire est exercé, sous l'autorité du Préfet, par l'agence régionale de santé. Il comprend toute opération de vérification du respect des dispositions législatives et réglementaires relatives à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine, et notamment :

- L'inspection des installations ;
- Le contrôle des mesures de sécurité sanitaire mises en œuvre ;
- La réalisation d'un programme d'analyses de la qualité de l'eau.

La qualité de l'eau peut être altérée lors d'une pollution de la nappe souterraine mais aussi lors de son passage dans le réseau de distribution. La contamination de l'eau d'alimentation par des agents infectieux ou des contaminants chimiques (plomb, nitrates, pesticides, solvants) représente un danger à plus ou moins long terme pour la santé des consommateurs.



Les contaminants sont détectés via l'analyse des « limites de qualité » qui correspondent aux paramètres susceptibles de générer des effets immédiats sur la santé (ex : les paramètres microbiologiques, physico-chimique, les pesticides...) et des « références de qualité » qui correspondent à des substances sans incidence directe sur la santé aux teneurs habituellement observées dans l'eau. Elles peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement du traitement et être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur (ex : couleur, température, bactéries coliformes, fer...).

Par ailleurs, avec la facture d'eau, les abonnés ont reçu la synthèse établie par l'ARS, portant sur les éléments essentiels de la qualité de l'eau distribuée.

Le contrôle sanitaire s'appuie sur un réseau de points de surveillance où l'eau est prélevée avant analyse aux 3 points-clés de la production et de la distribution :

- Les analyses au point de captage, avant tout traitement, évaluent la qualité de l'eau brute et détectent les polluants éventuels (analyse RP),
- Des analyses au point de mise en distribution apprécient le fonctionnement de l'unité de production (analyse P1P2),
- Des analyses au robinet de l'utilisateur vérifient que l'eau n'a pas été altérée dans les ouvrages. Pour l'eau distribuée, les points de surveillance sont définis « aux robinets qui sont normalement utilisés pour la consommation humaine (analyse D1D2) » (Décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001).

Certains paramètres n'évoluent pas dans le réseau (nitrates, phytosanitaires...). Leur analyse au plus près du point de mise en distribution permet une meilleure interprétation des résultats.

Pour d'autres paramètres, les résultats subissent l'influence du réseau de distribution : les réseaux intérieurs peuvent dégrader la qualité de l'eau par diffusion de métaux lourds (plomb, cadmium, fer, zinc, cuivre, nickel,) ou micro-organismes (légiionnelles, Pseudomonas,). Une attention particulière leur est portée et ils sont analysés au point de mise en distribution et au robinet de l'utilisateur.